

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
TENU EN SESSION LES 16 ET 17 DECEMBRE A 18H30  
SALLE DES FETES DE QUEVAUVILLERS**

Le Conseil communautaire Somme Sud-Ouest s'est réuni en session les 16 et 17 décembre 2019 à 18h30 à la salle des fêtes de Quevauvillers, sous la Présidence d'Alain DESFOSES.

**Session du 16 décembre 2019 :**

**Délégués titulaires** : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, FORMET Thierry, QUEVAUVILLERS Louis, VAN DYCKE Roseline, HEBERT Thierry, de CALONNE Roland, DESBIENDRAS Alain, THIVERNY François, DUPUIS Éric, BLEYAERT Joseph, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Jackie, LESUR Alain, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, DUMEIGE Yannick, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, VAN OOTEGHEM Clarisse, MOYENS Jean-Pierre, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, LOUIS Claude, DE SAINT GERMAIN Lyliane, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, GUILBERT Joël, DUCROCQ Sylvie, GAMBIER Mariel, DESFOSES Alain, GOETHALS Eddy, LOUWARD Annie, VASSEUR Dany, BODERAU Etienne, VAQUER Florence, FROIDURE James, SINOQUET Céline, DEMAREST Vincent, LEFEUVRE Jannick, BOSREDON Philippe, DESPREAUX Xavier, ESCARD Marie-Elisabeth, DOINEL Richard de BEAUFORT Jean, AVET Hubert, de WAZIERS Isabelle, MOUTON Valérie, MARGRY Jean-Pierre, PORTOIS Nicolas, NOPPE Robert, DENEUX Gérard, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, TURLOT Jean-Marie, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, COCQ Philippe, BLAMPOIX Christophe, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, SAELENS Willy, MANACH Sylvain, LEPINE Patrick, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, D'HAILLECOURT Bernard, de L'EPINE Audouin, LABESSE Jean-Marc, NOUGEIN Laurence, GAILLET Gérard, GANDON Jean-Claude, CAUX Gaël, VILTART Vincent, BAZIN Jacques, HOUAS Jean-Claude, DESMAREST Gérard, LEROY Loïc, DELHOMELLE Béatrice, HESSE Hervé, MORAIN Bernard, MARSEILLE Frédéric, MEERSCHMAN Guy, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, ROSAN Yves, LAMOTTE Bernard, FENELON Catherine.

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires** : PRAT Philippe (suppléant de DALLERY Philippe), SIMON André (suppléant de BOUDERNEL Gilles), GENTY Marcel (suppléant de LAROCHE Denis), DELARCHE Jean-Pierre (suppléant de GLORIEUX Gérard), PLANQUETTE Daniel (suppléant de MICHAUX Colette), MORELLE Dominique (suppléant de CORDIER Michel), DUPUY Gilles (suppléant de MAGNIER Patrick).

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir** : ROUILLARD François (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), MICHEL Géraldine (pouvoir à THIVERNY François), PERONNE Michèle (pouvoir à VAN OOTEGHEM Clarisse), MATHON Christine (pouvoir à PORTOIS Nicolas).

**Etaient absents ou excusés** : VAUDET Déborah, LENEL Marcel, SOUMILLON Gilles, CORNIQUET Jean-François, DUTITRE Philippe, BIGNON Jean-Paul, CELISSE Gérard, BOULENGER Annie, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, LACHEREZ Guy, LOUART Usmée, BEAUCOURT Roger, FURGEROT Christian, RICOUART Jean-Pierre, DOMART Alain, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, FACQUET Agnès, MORARD Jérémie, DOINEL Michel, JANDOS Rodolphe, BLAREL Marc, PERIMONY Yves, GUICHARD Anthony, MOREL Claude, QUILLENTE Jean-Claude, DUMONT Marielle, LESENNE Alain, DEWAELE Marc, SNAUWAERT Jean-Marie, BAUDEN Jean-Philippe, CALIPPE Sylviane, DANCOURT David.

## ORDRE DU JOUR

1. **DIRECTION GENERALE**
  - 1.1. *Installation d'un nouveau délégué titulaire (commune de Poix-de-Picardie)*
  - 1.2. *Restitution des informations du bureau du 9 décembre*
  - 1.3. *Adhésion à la FDE (compétence optionnelle)*
2. **URBANISME**
  - 2.1. *Arrêt du projet de PLUi du Sud-Ouest Amiénois*
3. **RESSOURCES HUMAINES**
  - 3.1. *Service Informatique*
    - 3.1.1. *Création de postes*
4. **SCOLAIRE**
  - 4.1. *Dénomination de l'école d'Oresmaux*
  - 4.2. *Dénomination de l'école de Quevauvillers – procédure de concertation*
  - 4.3. *Financement des activités culturelles dans les écoles*
  - 4.4. *Ecole de Croixrault – remboursement à la coopérative scolaire*
5. **PETITE ENFANCE**
  - 5.1. *Crèche associative « Sucres d'orge » de Conty - Convention de partenariat*
  - 5.2. *Crèche d'Essertaux- règlement*
  - 5.3. *Dénomination de la crèche d'Essertaux*
6. **REOM**
  - 6.1. *Montant de la Redevance d'Enlèvement Ordures Ménagères 2020*
7. **VOIRIE**
  - 7.1. *Fonds de concours*
8. **SPANC**
  - 8.1. *Agence de l'Eau Artois Picardie - avenant au Programme Concerté sur l'Eau (PCE).*
9. **CULTURE**
  - 9.1. *Cinéma le Trianon - renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP).*
  - 9.2. *Chahut Vert 2020 – tarifications.*
10. **MOBILITE**
  - 10.1. *Plan de Mobilité Rurale - convention financière entre le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois et la CC2SO*
11. **FINANCES / BUDGETS ANNEXES**
  - 11.1. *M57 - règlement budgétaire et financier*
  - 11.2. *Budget MOBILITE : affectation du résultat anticipé*
  - 11.3. *Budget MOBILITE : budget primitif 2020*
  - 11.4. *Budget SPANC : affectation du résultat anticipé*
  - 11.5. *Budget SPANC: budget primitif 2020*
  - 11.6. *Budget REOM : affectation du résultat anticipé*
  - 11.7. *Budget REOM : budget primitif 2020*
  - 11.8. *Budget AQUASOA : affectation du résultat anticipé*
  - 11.9. *Budget AQUASOA : budget primitif 2020*
  
  - 11.10. *Budget CENTRE SOCIAL : affectation du résultat anticipé*
  - 11.11. *Budget CENTRE SOCIAL : budget primitif 2020*
  - 11.12. *Budget ZAC CROIXRAULT : affectation du résultat anticipé*
  - 11.13. *Budget ZAC CROIXRAULT : budget primitif 2020*
  - 11.14. *Budget ZAC OISEMONT : affectation du résultat anticipé*
  - 11.15. *Budget ZAC OISEMONT : budget primitif 2020*
  - 11.16. *Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : affectation du résultat anticipé*
  - 11.17. *Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : budget primitif 2020*
  - 11.18. *Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : affectation du résultat anticipé*
  - 11.19. *Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : budget primitif 2020*
  - 11.20. *Budget LOGEMENT : affectation du résultat anticipé*
  - 11.21. *Budget LOGEMENT : budget primitif 2020*
12. **SUSPENSION DE SEANCE – REPRISE DE LA SESSION LE MARDI 17 DECEMBRE A 18H30 EN LA SALLE DES FETES DE QUEVAUVILLERS.**

Présentation de Mémoires de villages par Sandra BAUDELLOT du service Tourisme

### 13. FINANCES / BUDGET PRINCIPAL

- 13.1. *Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes*
- 13.2. *AP/CP*
- 13.3. *Budget PRINCIPAL : reprise du résultat anticipé*
- 13.4. *Budget PRINCIPAL : budget primitif 2020*
- 13.5. *Ligne de trésorerie 2020*

### 14. QUESTIONS DIVERSES

### 15. LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### 16. LIEU DE LA CEREMONIE DES VOEUX

\*\*\*\*\*

Le Président remercie la commune de Quevauvillers pour son accueil. Il rappelle que la présente séance est enregistrée. Il invite les personnes souhaitant prendre la parole à se présenter et à indiquer la commune qu'elles représentent. Il demande aux personnes quittant la séance de remettre leur boîtier de vote électronique avant leur départ.

Il s'enquiert des candidatures au poste de secrétaire de séance.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

***Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré, approuve la nomination de Alain DESBIENDRAS comme secrétaire de séance.***

#### ***Préambule :***

- Intervention du Bureau d'Etudes AUDDICÉ (Arrêt du projet de PLUi du Sud-Ouest Amiénois)

Le rapport de présentation expose le diagnostic et étaye les arguments de la construction des pièces, le projet d'aménagement de développement durable (PADD) et sa traduction en pièces réglementaires servant à instruire les autorisations d'urbanisme (le zonage ou règlement graphique, le règlement écrit, les orientations d'aménagement et de programmation cadrant les zones qui seront ouvertes à l'urbanisation).

Fabien ROUX rappelle les étapes du PLUi :

- 2016 : réalisation du diagnostic
- 2017 : projet de territoire
- 2018 et 2019 : rédaction des pièces règlementaires
- 16 décembre 2019 : délibération de l'arrêt de projet, début de la phase administrative

Il rappelle que la construction des documents d'urbanisme doit respecter la hiérarchie des normes suivante :

- La loi retranscrite dans les différents codes
- Les documents d'envergure régionale
- Le SCoT
- Le PLU intercommunal
- Les autorisations d'urbanismes

Marine BOITEL rappelle les grandes orientations du PADD et la vision globale de ce projet politique du territoire : « faire du Sud-Ouest Amiénois un territoire d'excellence, de richesses, de talents, de bien-vivre et porteur d'énergie ».

Le PADD doit pour cela suivre treize orientations répondant à trois ambitions :

### **1. Être un territoire attractif et équilibré où il fait bon vivre**

- Conforter un maillage de bourgs au service du territoire et de ses habitants. Le territoire du Sud-Ouest Amiénois étant multipolaire, il s'agit de confirmer cette caractéristique au sein des différents bourgs qui maillent le territoire et d'assurer leur complémentarité et leur plurifonctionnalité.
- Respecter la ruralité du territoire et conforter l'activité agricole, préserver les éléments de patrimoine rural et modérer l'artificialisation foncière, agricole et naturelle. Les choix de zonage ont pour objectif de réduire d'un tiers la consommation d'espaces agricoles et naturels par rapport à la consommation des quinze dernières années.
- Valoriser les espaces naturels et maintenir la diversité paysagère, préserver les nombreux espaces naturels remarquables du territoire, reconstituer les corridors écologiques, prendre en compte cette trame verte et bleue dans le projet.
- Faire attention aux risques naturels qui pourraient impacter les habitations et les habitants, préserver les ressources.
- Maintenir l'attractivité résidentielle du territoire. L'objectif a toujours été a minima de maintenir le nombre d'habitants de toutes les communes du territoire et de produire 1500 logements d'ici à 2032. La répartition a été effectuée suivant six secteurs polarisés, avec un certain nombre d'habitants et de logements produits pour maintenir le niveau de population actuel du territoire et un certain nombre de nouveaux logements permettant la croissance de la population sur le territoire en prenant en compte le phénomène de desserrement des ménages (il y a moins d'habitants par logement et de ce fait davantage de logements sont nécessaires afin de couvrir la même population). 900 logements permettront donc de maintenir la population à son niveau actuel et 600 autres permettront la croissance de la population. Cela inclut la récupération de logements vacants présents en grand nombre sur le territoire et de les remettre sur le marché. Si le maintien de la population doit être assuré pour l'ensemble des communes, concernant la croissance, l'accent a été mis sur les secteurs les plus attractifs notamment sur la façade Est du territoire où la demande et la pression sont les plus fortes et davantage sur le pôle que sur les communes rurales.
- Organiser et développer l'offre économique, commerciale et artisanale en renforçant l'attractivité territoriale. Il s'agit de trouver un équilibre qui permette le développement économique au sein des zones d'activités dont celle de la Mine d'Or, des espaces bâtis, notamment des centres bourgs.

### **2. Être un territoire de référence en matière d'innovation et d'économie verte**

- Penser le développement économique et la transition énergétique en encourageant l'innovation, favoriser la mutation du développement des énergies renouvelables sur le territoire (cluster vert).
- Développer et valoriser les atouts touristiques en créant des pôles d'attractivité sur le territoire, favoriser l'offre d'hébergements et de restauration, développer une signalétique afin de dynamiser le tourisme.
- Poursuivre l'amélioration de la qualité du parc de logements anciens en accompagnant les ménages dans leurs projets d'améliorations énergétiques.

### **3. Être un territoire de développement solidaire et intergénérationnel**

- Permettre aux jeunes de bien grandir et d'effectuer leur parcours scolaire majoritairement sur le territoire, développer les politiques « jeunesse » en s'appuyant sur le centre social intercommunal.
- Proposer une offre de logements diversifiée répondant aux différents besoins (petits ménages, personnes âgées, etc.).
- Articuler politique de santé et amélioration du cadre de vie, aménager un cadre de vie favorable à la santé et au bien vieillir, attirer des professionnels de santé sur le territoire et encourager les nouvelles technologies telles que la télé médecine ou la domotique.
- Diversifier l'offre de transports pour favoriser une mobilité durable, prendre en compte les différentes actions promues par le plan de mobilité rurale approuvé par le pôle métropolitain sur l'ensemble de la CC2SO, favoriser la mobilité des jeunes, créer des conditions favorables à la pratique de la marche et du vélo, développer la multi modalité des transports collectifs.

60 des 63 communes du Sud-Ouest Amiénois ont débattu sur le projet de PADD. Les remarques émises alors trouvaient généralement réponse dans le document, l'économie générale n'a pas été remise en cause, néanmoins des ajouts mineurs ont été apportés après analyse de l'ensemble des procès-verbaux des débats.

Fabien ROUX rappelle que les communes ont, par la suite, été associées à la traduction réglementaire. 516 des 960 demandes de corrections ont été validées par la commission et ont été présentées au mois de juillet. Quatre journées de permanence ont été ouvertes au mois de septembre auxquelles ont participé 48 communes. 77 des 291 demandes de corrections émises à cette occasion ont été validées, ne remettant pas en question les arbitrages précédents.

Cinq réunions de commission ont enfin permis de terminer la rédaction.

Les sujets arbitrés ont été les suivants :

- La délimitation des zones U (zones déjà équipées : disposant d'une voirie, de l'eau potable et de l'électricité)
- Le potentiel de logements dans chaque zone U
- Les emplacements réservés pour des projets d'intérêt général
- Les souhaits relatifs au grand plan d'urbanisme
- L'étude des demandes d'habitants sur les registres
- Les périmètres des monuments historiques

Toutes les demandes de zone U sur des secteurs non bâtis entre deux constructions existantes distantes de moins de 70 mètres ont été accordées, à quelques exceptions près :

- Sur les communes du secteur de Gauville, la distance a été étendue à 100 mètres afin que le nombre désiré de construction puisse être atteint.
- Des terrains ont été ré-ouverts sur les cinq communes où le maintien de la population ne pouvait pas être atteint.

La commission a souhaité des règles d'urbanisme simples et peu contraignantes, pédagogiques et à interprétation limitée. Le choix des extensions et le contenu de la rédaction des OAP relatifs aux communes des polarités ont fait l'objet de temps d'échanges supplémentaires.

Fabien ROUX rappelle que la délimitation en zone U est un choix et que certaines parcelles, même équipées, n'ont pas été inscrites car elles se trouvaient dans des coupures à plus de 70 mètres ou dans des zones inondables, etc.

Il présente les différents types de zones U :

- les zones urbaines mixtes UA, UB, UC
- les zones de mise en valeur des châteaux et de leurs parcs, zones UP
- les zones spécialisées sur les équipements publics et les zones économiques

Il liste ensuite les zones AU, que l'on veut ouvrir à l'urbanisation mais qui ne sont pas encore équipées :

- les zones 1AUH pour l'habitat
- les zones EQ pour les équipements publics
- les zones F pour les projets économiques

Les sous-catégories 1AU et 2AU déterminent les projets qui peuvent être réalisés immédiatement (1AU) et ceux dont la réalisation sera différée (2AU).

Il indique enfin qu'il existe des zones agricoles A où l'on peut construire des bâtiments agricoles et des zones naturelles N qui, d'une manière générale, sont inconstructibles.

Dans les secteurs constituant les centres des polarités, Zones UA et 1AU (communes de Poix-de-Picardie, Airaines, Beaucamps-le-Vieux, le bourg d'Hornoy, Molliens-Dreuil, Quevauvillers), la hauteur maximale des habitations sera limitée à un rez-de-chaussée + deux niveaux et des combles. Le mode d'urbanisation des parcelles de ces secteurs anciens d'urbanisme sera préservé au maximum en s'assurant que les constructions soient contiguës, alignées au domaine public ou avec un recul de 5 mètres et une annexe ou clôture à l'avant, afin de maintenir l'aspect visuel historique des villages.

En zone UB, secteurs urbains mixtes des villages (tous les villages à l'exception des pôles), la hauteur est limitée à R+1+combles. Les habitations seront alignées ou avec un recul de 5 mètres et sans « double rideau » (constructions les unes derrière les autres) afin de maintenir la ruralité. Le recul à respecter entre les habitations sera d'au moins 3 mètres.

En zone UC, tissu pavillonnaire (extensions récentes des villages ou lotissements) le mode d'urbanisme sera conservé avec des hauteurs de R+1+combles, un recul d'au moins 5 mètres (pas d'alignement au domaine public) et de 3 mètres entre les habitations, et l'interdiction du double rideau.

En zone A et N, les logements pré existants pourront bénéficier d'une extension allant jusqu'à 50 mètres carrés supplémentaires et jusqu'à 60 mètres carrés d'annexes sur la même unité foncière et à moins de 30 mètres de l'habitation.

D'autres outils règlementaires à utilité ponctuelle ont été mis en place :

- La place principale de Poix bénéficie d'une servitude de préservation des commerces.
- Pendant 5 ans, tout projet d'aménagement sur les secteurs présentant des enjeux importants, notamment les 4 friches, et se trouvant donc dans des « périmètres d'attente de projet d'aménagement global », PAPAG, devra être approuvé par le Conseil Municipal.
- Une trentaine de parcelles ont été classées inconstructibles ou soumises à prescription, suite au rapport d'un bureau d'études sur le schéma directeur de gestion des eaux pluviales, en raison de la présence de ruissellements.
- Des changements de destination de bâtiments agricoles en logements, gîtes ou locaux commerciaux seront possibles pour des bâtiments isolés, en dehors des tissus urbains, en zone agricole ou naturelle.
- Des outils contribuant à préserver le cadre de vie via la protection des éléments du patrimoine bâti ou naturel, des espaces boisés classés et de différents chemins, ont été mis en place.
- Des emplacements ont été réservés afin de répondre aux besoins émis par les communes.

Fabien ROUX détaille les différentes représentations des surfaces du PLUi :

- 1700 hectares, soit 3,3% des surfaces du territoire, en zone U
- 130 hectares en zone 1AU
- 30 hectares en zone 2AU

Seuls 3,7 % du territoire sont urbanisés ou ont vocation à l'être, le caractère rural est donc conservé dans le PLUi.

Fabien ROUX rappelle que le diagnostic foncier, élément de travail non contractuel et non applicable aux tiers, permet d'estimer le potentiel de nouveaux logements via l'identification de terrains mobilisables ou densifiables.

Le diagnostic met en évidence les logements possibles au regard de ce qui était prévu dans le PADD, secteur par secteur :

- Dans le secteur d'Airaines, le potentiel global prévu au PADD était de 250 logements, dont 160 sur la commune d'Airaines et 90 sur les communes rurales du secteur d'Airaines. Le potentiel de la zone U étant de 145 logements, dont 52 pour le pôle et 93 pour les communes rurales, il a donc fallu ouvrir davantage de zones, pour la réalisation de 108 logements supplémentaires sur le pôle, soit l'équivalent de 5,4 hectares,
- Dans le secteur de Beaucamps-le-Vieux, il a fallu ouvrir la possibilité de 64 logements supplémentaires, soit l'équivalent de 4,3 hectares,
- Dans le secteur d'Hornoy-le-Bourg, il a fallu ouvrir la possibilité de 64 logements supplémentaires, soit l'équivalent de 4,3 hectares,
- Dans le secteur de Poix-de-Picardie et Croixrault, il a fallu ouvrir la possibilité de 126 logements supplémentaires, soit l'équivalent de 6,3 hectares,
- Dans le secteur de Molliens, il a fallu ouvrir la possibilité de 65 logements supplémentaires, soit l'équivalent de 4,3 hectares,
- Dans le secteur de Quevauvillers, il a fallu ouvrir la possibilité de 67 logements supplémentaires, soit l'équivalent de 4,5 hectares.

Fabien ROUX présente le schéma de répartition des 1500 logements qui seront produits entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et l'année 2032 :

- Une centaine a pour objectif de sortir de la vacance
- 900 dans les zones U
- Une centaine sur les friches
- 400 logements en extension

Différents types d'OAP ont été rédigés afin de maximiser la probabilité de réalisation des objectifs fixés.

Des OAP de densification mettent en évidence le nombre de logements à créer sur les parcelles afin qu'elles ne soient pas sous-utilisées. On évite ainsi que deux parcelles ayant la capacité d'accueillir plusieurs logements ne soient regroupées pour la création d'un logement unique. Sur 1000 logements, environ un tiers sera créé sur ces secteurs.

Des OAP de projets urbains habitat ou zones AU, zones d'extension, relatifs aux pôles, ont été rédigés en conformité avec le SCoT. Les OAP ont travaillé sur la programmation de logements locatifs ou non, le nombre et les typologies architecturales des logements (petit collectif, individuel dense). L'accent s'est également porté sur les accès, sur la bonne intégration de ces zones dans le tissu urbain et dans les grands paysages, sur les équipements publics notamment sur la création d'un nouveau regroupement pédagogique ou sur les équipements de gestion des eaux pluviales. Il en va de même pour les OAP de projets urbains économiques à la Mine d'Or, à Quevauvillers, à Beaucamps-le-Vieux, à Airaines, à Hornoy-le-Bourg où un travail a été effectué sur les accès, l'intégration paysagère et la gestion des eaux pluviales.

Une OAP éolien a été rédigée avec pour objectif de mieux encadrer le développement éolien, sujet cher aux communes et aux habitants : toute nouvelle éolienne devra respecter un recul de 1000 mètres depuis les habitations. Il cite : « Afin de préserver l'environnement et la qualité du cadre de vie, il n'est pas souhaitable de créer de nouveaux parcs isolés sur le territoire et il est préférable que toute nouvelle éolienne ou tout nouveau parc soit implanté en densification d'un parc déjà existant. ».

Fabien ROUX annonce la prochaine phase de travail, la phase administrative, qui incombera aux communes (sous réserve du vote en séance de l'arrêt de projet) :

- La constatation des communes et la délibération (une absence de délibération équivaldra à un avis favorable), d'une durée de 3 mois réglementaire (code de l'urbanisme). Les avis devront être motivés et argumentés. Le document sera représenté en Conseil Communautaire dès lors qu'une des communes aura voté contre et il devra obtenir, cette fois, deux tiers des votes.
- La consultation des services de l'État et des personnes publiques associées (syndicat mixte portant le SCoT, la chambre d'agriculture, la chambre de commerce, la chambre des métiers, le département, la région, les inter-communautés voisines), d'une durée de 3 mois réglementaire.
- Une enquête publique auprès de la population, d'une durée de 3 mois.

Les corrections ne devront pas remettre en question l'équilibre général du PLUi.

Le PLUi sera réétudié, d'ici un an, en prenant en compte ces différents avis et un nouveau document sera soumis à l'approbation. Dans l'attente de l'application du PLUi resteront applicables les documents communaux ou la règle nationale d'urbanisme.

## **1. DIRECTION GENERALE**

### **1.1. Installation d'un nouveau délégué titulaire (commune de Poix-de-Picardie)**

Le Conseil Communautaire déclare installer dans ses fonctions de délégué titulaire Monsieur D'HAILLECOURT Bernard désigné par la commune de Poix-de-Picardie en remplacement de Mme LEDAIN Rose-Marie.

### **1.2. Restitution des informations du bureau du 9 décembre**

#### **• Demandes de subventions**

Le Président informe que les subventions ci-dessous vont être sollicitées auprès de l'État au titre de la DETR :

- Extension des locaux communautaires - Tranche 1

Montant HT du projet T1 = 753 000 €

Subvention : 753 000 x 35% = 263 550 €

- Création d'une cantine et salle de classe à Molliens-Dreuil.

Montant HT du projet : 700 000 €

Assiette subventionnable : 340 m<sup>2</sup> x 1 400 € = 476 000 €

Subvention : 476 000 € x 40% = 190 400 €

- Aménagement d'un autocar pour les services du Centre Social/Jeunesse/SAVD et pour la mise en place d'une Maison France Services Itinérante.

Montant HT acquisition autocar : 72 000 €

Montant HT aménagement de l'autocar : 161 800 €

Subvention : 233 800 € x 40 % = 93 520 €

• **Octroi d'une subvention dans le cadre du FISAC**

Le Président informe qu'une subvention d'un montant de 2 470,85 € a été accordée à un commerce de Sénarpont pour l'investissement dans du matériel, la modernisation des locaux et des travaux d'accessibilité.

Demandeurs	Nature des Travaux	Dépenses totales HT	Dépenses éligibles HT	Montant total validé en comité d'attribution	Part État	Part CC2SO
<b>Damann café Sénarpont</b>	Investissement dans du matériel. modernisation des locaux et travaux d'accessibilité	12 243,35 €	12 243,35 €	4 941,71 €	2 470,85 €	2 470,85 €

**1.3. Adhésion à la FDE (compétence optionnelle)**

Le Président informe que la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme sollicite le Conseil Communautaire aux fins d'adhérer pour l'exercice 2020 à une ou plusieurs compétences optionnelles.

À cette fin, une commission consultative paritaire a été mise en place entre la FDE et les EPCI ; en cas d'adhésion, il est prévu un siège par tranche de population de 50 000 habitants, soit un délégué supplémentaire pour la structure.

Pour rejoindre la Fédération, il convient d'adhérer a minima à l'une des compétences optionnelles :

- Maîtrise de la demande en énergie (permet de disposer, sur demande, d'un accompagnement à la mise en œuvre des actions du futur PCAET, avec la contribution d'un conseil énergétique sur les bâtiments).
- Le SIG : ce dispositif intéresse particulièrement les services communautaires sous réserve d'une démonstration préalable / Cotisations 0.20 €/habitant de l'EPCI (environ 7 600 €).
- Eclairage Public des zones d'activités communautaires

Le Président rappelle l'avantage d'une adhésion à la FDE en vue de la future consultation de l'ensemble du réseau et du choix du fournisseur d'énergie : la FDE prend en charge l'appel à projet et bénéficie de tarifs avantageux.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 104 voix POUR, 2 voix CONTRE (TEN Alexis, GAILLET Gérard), 5 ABSTENTIONS (DUMEIGE Yannick, DUBOIS Jean, de BEAUFORT Jean, PLANQUETTE Daniel, LABESSE Jean-Marc) et 3 non-participations au vote, DECIDE d'adhérer à la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme au titre de la compétence**

## ***Maîtrise de la demande en énergie et de participer à la consultation mise en œuvre par la FDE pour la fourniture d'énergie.***

### **2. URBANISME**

#### **2.1. Arrêt du projet de PLUi du Sud-Ouest Amiénois**

Le Président propose de se prononcer sur le projet de PLUi.

Eddy GOETHALS, commune de Fricamps, regrette que certains terrains initialement inscrits constructibles sur la carte communale, situés à moins de 70 mètres des habitations, ne soient pas retenus dans le PLUi et soulève les problèmes potentiels en cas d'indivisions. Il affirme que les terres agricoles, anciennes prairies viabilisées, situées à moins de 70 mètres des habitations, seront quant à elles remises en culture par les agriculteurs, ce qui suscitera des problèmes environnementaux du fait des traitements appliqués aux terres. Il rappelle également que Fricamps est situé à seulement 3 kilomètres de la zone d'activité communautaire et pourrait proposer ses terrains disponibles afin de loger les futurs employés plutôt que des terres agricoles soient prélevées ailleurs. Il relève enfin quelques incohérences quant à la constructibilité de certaines zones par nature inconstructibles.

Fabien ROUX répond qu'une étude a été menée quant à l'extension potentielle du périmètre à 100 mètres au lieu de 70 et qu'il a été conclu qu'avec un tel élargissement, le territoire ne serait plus en mesure d'ouvrir de zones sur les pôles, ce qui était un de ses engagements. Il aurait fallu ajouter 300 logements et il aurait été difficile de justifier une ouverture supplémentaire pour les communes qui était déjà en mesure de maintenir leur population. Il souligne également que l'on ne peut pas justifier le maintien de zones indiquées constructibles sur des cartes communales ayant été dessinées avant l'adoption du SCoT et de la loi ALUR.

Eddy GOETHALS, commune de Fricamps, déplore que ces cartes soient obsolètes bien que récentes et que les terrains en question soient viabilisés, disponibles mais abandonnés. Il aurait souhaité que les services de l'État se rendent sur place pour constater ce problème.

Fabien ROUX répond qu'ils se sont déplacés régulièrement.

Jannick LEFEUVRE, vice-président du scolaire, valide le constat exprimé par Monsieur GOETHALS mais rappelle que la mise en œuvre d'un PLUi implique un certain nombre de contraintes, l'État refusant les nouvelles constructions au sein de petits villages et préconisant les constructions dans les bourgs. Il rappelle qu'initialement, très peu de communes disposaient de documents d'urbanisme et admet que celles qui en disposaient seront effectivement lésées.

Fabien ROUX précise que les règles fixées dans le PLUi ne sont pas immuables et seront susceptibles d'évoluer à l'avenir en fonction de nouveaux événements éventuels non prévisibles à ce jour. Des bilans seront effectués à minima tous les 9 ans et permettront, le cas échéant, de réajuster les règles, en ouvrant notamment de nouvelles zones.

Hervé HESSE, commune de Thieulloy l'Abbaye, déclare rencontrer les mêmes problématiques que la commune de Fricamps et déplore que ses remarques antérieures n'aient pas été prises en compte.

Fabien ROUX répond qu'aucune des remarques ne rentrait dans les arbitrages validés par la commission. Le SCoT préconise que la polarité de Poix s'ouvre à la commune de Croixrault mais pas à celle de Thieulloy.

Le Président précise que Croixrault a été retenu principalement en raison de sa proximité avec la gare SNCF.

Hervé HESSE, commune de Thieulloy l'Abbaye, répond que les futurs habitants de la zone du Frier devront tout autant utiliser leur véhicule pour rejoindre la polarité que les habitants de Thieulloy.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire et du scolaire, rappelle que le nombre de logements par bourgs est fixé par la loi, qu'une attention particulière a été portée sur un traitement équitable entre toutes les petites communes et que l'attribution de terrains supplémentaires à l'une

d'elles se serait faite au détriment d'une autre. Il souligne que, s'il est avéré que les anciennes cartes communales ont généré des coûts, l'abandon du PLUi entraînerait une perte financière encore plus considérable. Le PLUi peut être moins avantageux pour certaines communes mais contribue aussi à ce que les petites communes qui ne disposaient pas de documents d'urbanisme (2/3 du territoire) puissent à nouveau construire et obtenir des certificats d'urbanisme.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemmesnil-Floxicourt, rappelle que le PLUi n'entrera en vigueur que dans un an et que jusque-là les cartes communales sont toujours la référence. Il explique qu'il a signalé aux propriétaires concernés que les règles d'urbanisme allaient changer dans un futur proche et que leurs parcelles ne seraient dès lors peut-être plus constructibles, leur laissant la liberté d'agir.

Il fait part d'une autre difficulté rencontrée, celle de terrains classés constructibles mais dans l'emprise d'une ancienne ICPE, car antérieurement dédiés à l'élevage que les exploitants ne veulent pas abandonner en raison d'une hypothétique future réinstallation d'animaux. Cet état de fait restreint la concrétisation de constructions.

Il prend ensuite le cas d'un propriétaire terrien ayant obtenu le permis d'aménager 10 parcelles constructibles sur un terrain (5 devant, 5 derrière). À ce jour, seules 5 habitations ont été réalisées, certaines devant, d'autres derrière. Il suppose qu'une fois le PLUi adopté, les terrains vacants ne seront plus constructibles afin de respecter l'interdiction de double rideau.

Fabien ROUX répond que la division foncière dont a dû bénéficier le cas exposé affirme les droits à construire pour 4 ans. Aux termes de cette période, les terrains se trouvant en future zone UC, la constructibilité devrait être invalidée.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemmesnil-Floxicourt, demande de préciser les pourcentages et chiffres concernant les « logements denses et petit locatif ».

Fabien ROUX explique que c'est un rappel du SCoT et que ces notions ne concernent que les OAP.

Claude LOUIS, commune de Croixrault, déclare rencontrer des problématiques similaires à celles de messieurs GOETHALS, HESSE et STOTER et demande quelles seront les modalités de vote de cette séance.

Le Président répond que le vote se fera à main levée et qu'il faudrait qu'un quart du Conseil fasse la demande d'un vote secret pour que cette modalité de vote soit retenue.

Alain LESUR, commune de Blangy-sous-Poix, déclare découvrir en séance les zones de ruissellement et les zones inondables et demande si les communes ont été contactées à ce sujet.

Fabien ROUX répond que les communes n'ont pas été sollicitées à ce sujet car le rapport n'a été reçu que trois semaines avant la séance. Il invite les communes souhaitant discuter ces points à le faire en rendant leur avis dans le cadre de la phase administrative.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, déclare que les bourgs perdront aussi des surfaces à construire et que le PLU de Molliens est également tombé en désuétude depuis la loi ALUR, il souligne donc l'intérêt de disposer d'un PLUi. Il demande des précisions quant à la réciprocité des 1000 mètres avec les zones AU pour l'OAP éolien.

Fabien ROUX déclare qu'à l'exception de quelques zones à Croixrault et Airaines, l'ensemble des zones se trouvent à plus de 1000 mètres des éoliennes existantes.

Maxime HETROY, commune de Vraignes-les-Hornoy, s'étonne que certains délégués aient pris la liberté d'informer les propriétaires de certaines parcelles avant l'ouverture de l'enquête relative au projet. Par ailleurs, il estime que l'on arrive à saturation des espaces affectés à l'éolien au détriment des surfaces agricoles.

Fabien ROUX répond que la surface, constatée dans les parcs existants, nécessaire pour une éolienne est de 3000m<sup>2</sup>, chemins d'accès inclus.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire et du scolaire, confirme que la commission s'était en effet interdit la divulgation d'informations relatives au projet. Il déclare que l'éolien est un sujet qui est systématiquement rappelé lors des réunions de travail avec les services de l'État. Le parc éolien aurait pu être réduit dans les OAP si cela avait fait l'objet d'une demande de la majorité des maires, mais seules 13 communes sur les 63 l'ont exprimée.

Maxime HETROY, commune de Vraignes-les-Hornoy, réitère son affirmation quant à la saturation du parc éolien dans certaines zones.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, répond que la distance à respecter de 1000 mètres permet de rendre impossible l'installation d'éoliennes dans de nombreuses zones.

Maxime HETROY, commune de Vraignes-les-Hornoy, déclare que Xavier BERTRAND avait vu sa demande de moratoire sur l'éolien refusée compte tenu des engagements à tenir en matière d'énergies renouvelables. Il déclare qu'un particulier lui a confié un courrier de l'entreprise ENERTRAG stipulant qu'un « site propice à l'éolien était identifié par leurs équipes sur la commune de Thieulloy l'Abbaye et Vraignes-les-Hornoy » alors que lui-même en tant que maire n'en a jamais été informé et s'en étonne.

Le Président déclare que la Communauté de Communes n'était pas non plus en possession de cette information.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, assume la pleine responsabilité de sa divulgation d'informations auprès de propriétaires terriens, quant aux risques qu'ils encourent, de perte de constructibilité avec le futur PLUi, par mesure d'équité. Il appuie l'affirmation du Président et demande à ce que ne soient pas confondus les développeurs éoliens et la Communauté de Communes. Depuis la suppression des ZDE par la loi Brotte, elle n'est plus consultée qu'a posteriori par les développeurs éoliens, lorsqu'ils reçoivent des avis locaux négatifs. Il demande donc de faire preuve d'une certaine méfiance quant à leurs propos.

Jérôme GRANGE, directeur de l'ADUGA explique que l'Agence d'urbanisme dispose d'un plan d'occupation des sols qui révèle qu'entre 2010 et 2017, sur le Sud-Ouest Amiénois, 17,8 hectares de terres agricoles ou naturelles ont été artificialisées pour les éoliennes, soit 18% de l'artificialisation totale des sols. À titre de comparaison, 1,7 hectare pour le Contynois, et 2,6 hectares pour la région d'Oisemont ont été artificialisés sur la même période.

Maxime HETROY, commune de Vraignes-les-Hornoy, reprend la suite du courrier d'ENERTRAG en citant : « de ce fait, si la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest, en accord avec les équipes municipales concernées autorise ENERTRAG France à signer des accords fonciers, nous nous permettrons de prendre contact avec vous pour vous rencontrer ».

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, répond qu'il faut retenir la tournure conditionnelle de ces propos. Il rappelle que les projets ayant vu le jour résultent de l'autorisation donnée par les propriétaires terriens d'occuper toute ou partie de leurs parcelles.

Le Président ajoute que certains développeurs éoliens demandent même aux propriétaires ou aux communes que les projets ne soient pas dévoilés à la Communauté de Communes.

Maxime HETROY, commune de Vraignes-les-Hornoy déclare que certains développeurs éoliens n'hésitent pas à menacer les propriétaires réticents à la vente, d'acquérir des parcelles voisines, avec pour conséquence de ne conserver que les nuisances tout en étant privé de la plus-value.

Le Président relate un cas similaire à l'échelle d'une autre commune.

Il suggère de clore le débat et de tester le fonctionnement des boîtiers de vote électronique.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, rappelle que le PLUi a débuté en 2015 et qu'il a pris beaucoup de retard du fait des communes qui ne parvenaient pas à délibérer dans les délais impartis. Il remercie les personnes assidues lors des commissions et rappelle que le vote de séance va permettre l'arrêt du projet de PLUi mais ne consiste pas en la validation du PLUi.

Le Président rappelle qu'après cet arrêt s'ensuivra la consultation des communes au cours de laquelle pourront être exprimés leurs remarques et désaccords éventuels.

Il rectifie l'information relative au changement de modalité de vote pour un vote à bulletin secret, en déclarant qu'un tiers du Conseil doit donner un avis favorable à son adoption, soit 38 personnes. Il demande au Conseil de se prononcer. Une seule personne se déclarant favorable, le vote par boîtier électronique est maintenu.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 83 voix POUR, 9 voix CONTRE (LESUR Alain, LOUIS Claude, TEN Alexis, GOETHALS Eddy, DESPREAUX Xavier, AVET Hubert, VILTART Vincent, HESSE Hervé, MARIAGE Bruno), 19 ABSTENTIONS (FENELON Catherine, QUEVAUVILLERS Louis, BOUCRY Firmin, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, LEFEVRE André, GAMBIER Mariel, VASSEUR Dany, VAQUER Florence, BOSREDON Philippe, de BEAUFORT Jean, NOPPE Robert, COCQ Philippe, DANCOURT Daniel, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, DESMAREST Gérard, MEERSCHMAN Guy) et 3 non-participations au vote, APPROUVE l'arrêt projet de PLUi du Sud-Ouest Amiénois.***

Le Président remercie le Bureau d'Etudes AUDDICÉ de sa présentation.

### **3. RESSOURCES HUMAINES**

#### **3.1. Service Informatique**

##### **3.1.1. Création de postes**

Le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur la création d'un emploi d'attaché principal auprès de la Direction Général des Services et un emploi d'adjoint technique à temps complet affecté au service informatique. Ces postes seront créés à date du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande si les communes pourront faire appel, si nécessaire, aux compétences du personnel du service informatique de la Communauté de Communes.

Le Président n'exclut pas cette hypothèse mais indique qu'elle devra être discutée au préalable.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

***Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 107 voix POUR, 1 voix CONTRE (NORMAND Lionel), 2 ABSTENTIONS (de BEAUFORT Jean et FAUQUEMBERGUE Martine) et 4 non-participations au vote, APPROUVE la création des postes repris ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.***

### **4. SCOLAIRE**

#### **4.1. Dénomination de l'école d'Oresmaux**

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, demande au Conseil Communautaire de bien vouloir excuser François ROUILLARD qui ne peut assister aux réunions en raison de ses obligations professionnelles.

Il rappelle que la directrice de l'école d'Oresmaux souhaite donner un nom à l'école. Après consultation du maire, des élèves et de leurs parents, le nom retenu est « École des ORMES ». Cependant, l'article 15 de la loi No 86-972 du 19 août 1986 portant disposition diverses relatives aux collectivités locales prévoit que la dénomination des établissements d'enseignement public est de la compétence de la collectivité territoriale de rattachement soit la CC2SO.

Il est donc proposé de valider le nom de l'école d'ORESMAUX : « Ecole des ORMES ».

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 106 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (TEN Alexis, GAILLET Gérard) et 6 non-participations au vote, DENOMME l'école d'ORESMAUX : l'école des ORMES.**

#### **4.2. Dénomination de l'école de Quevauvillers – procédure de concertation**

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, informe que le directeur de l'école de QUEVAUVILLERS a entamé des démarches avec le maire, les enseignants, les élèves et leurs parents en vue d'une concertation locale afin d'attribuer un nom à l'école.

Il explique que le vote proposé en séance servira à valider ce principe de concertation locale et à encourager les autres municipalités à nommer elles aussi leurs écoles.

Lionel NORMAND, commune de Plachy-Buyon, demande si le nom de l'école figurant sur les archives de sa commune, Jules Ferry, devra être remis en cause.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, répond que les noms ayant déjà été attribués aux écoles ne seront pas remis en cause.

Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers, précise que les écoles en RPC doivent attendre la remontée des trois conseils municipaux afin mettre au vote la validation d'un nom.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 102 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (GUILBERT Jackie, TEN Alexis, COCQ Philippe) et 9 non-participations au vote, APPROUVE la mise en œuvre d'une concertation locale pour la future dénomination de l'école de Quevauvillers.**

#### **4.3. Financement des activités culturelles dans les écoles**

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, rappelle que la CC2SO finance des projets scolaires culturels. Ces subventions peuvent prendre en charge soit des interventions de prestataires culturels, soit du matériel dédié à ces activités culturelles. Le montant maximum alloué par projet est de 600 €.

Une participation financière minimale de 30 % du coût total du projet venant d'autres financeurs (coopérative scolaire, parents d'élèves...) sera demandée pour les projets 2020/2021.

Seront subventionnables :

- 3 projets maximum pour les écoles de plus de 8 classes,
- 2 projets maximum pour les écoles de 5 à 7 classes,
- 1 projet pour les écoles de moins de 5 classes.

Ces subventions pourront être versées aux coopératives scolaires ou aux intervenants culturels sur présentation des documents réglementaires.

Les financements de projets devront entrer dans le cadre du budget. L'an passé, seules trois classes avaient proposé un projet, ils ont tous pu être retenus ; cette année 10 projets sur les 14 proposés ont été financés. Le budget 2020 a été revu à la hausse. Jannick LEFEUVRE appelle à la participation des parents d'élèves et des coopératives scolaires.

Rose-France DELAIRE, vice-présidente en charge de la culture, demande si les coopératives seront redevables de 30% des 600€ et, le cas échéant, si toutes les coopératives en auront les moyens.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, répond que le montant des projets reçus, incluant l'intervention de personnel extérieur, était compris entre 2000 et 2500€. L'objectif est de multiplier les sources de financement. La participation de la coopérative peut provenir de l'aide de 10€ par enfant pour les activités pédagogiques.

Rose-France DELAIRE, vice-présidente en charge de la culture, résume ces propos en déclarant que jusqu'alors la Communauté de Communes devait donc abonder à hauteur de 1500€.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, répond par la négative en déclarant que la Commune n'abondait déjà qu'à hauteur de 600€, la différence étant que la Communauté de Communes financera désormais des projets plus onéreux et plus intéressants.

Rose-France DELAIRE, vice-présidente en charge de la culture, estime que cette décision privera certaines écoles de la capacité de faire.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, répond que cette décision a été prise en commission scolaire.

Le Président rappelle que la commission scolaire est composée de communes équipées d'une école, ce problème n'ayant pas été soulevé, il estime que ces dispositions convenaient à l'ensemble des communes. Il précise que le règlement est évolutif et que les futurs élus pourront le modifier.

Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers, représentant de la CC2SO auprès des écoles d'Airaines, expose le cas d'un projet musical qui aura lieu le 6 juin 2020 mais dont le dossier de financement a été déposé hors délai. Il n'a donc pas pu être étudié par la commission scolaire et, par conséquent, ne pourra pas se concrétiser malgré son indéniable qualité.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, répond que les écoles sont informées dès le mois d'avril des délais de dépôt des dossiers. Ils ont été exceptionnellement prolongés d'un mois cette année, suite à l'arrivée d'une nouvelle inspectrice en charge de l'intégralité du territoire de la Communauté de Communes qui a relevé des directives différentes selon les circonscriptions. Il rappelle qu'il est impératif de fixer une date butoir pour pouvoir inscrire les projets sélectionnés dans le budget voté.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 102 voix POUR, 2 voix CONTRE (DESBIENDRAS Alain, DUPUY Gilles), 9 ABSTENTIONS (DUMEIGE Yannick, TEN Alexis, DUCROCQ Sylvie, GAMBIER Mariel, LOUVARD Annie, VAQUER Florence, NORMAND Lionel, DELAIRE Rose-France, LABESSE Jean-Marc) et 1 non-participation au vote, APPROUVE le mode de financement des activités culturelles dans les écoles.***

#### **4.4. Ecole de Croixrault – remboursement à la coopérative scolaire**

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, explique que la coopérative scolaire de CROIXRAULT a dû rembourser la somme de 81,15€, hors cadre réglementaire, à la directrice de l'école qui avait avancé cette somme afin d'acheter dans d'autres réseaux les ouvrages scolaires que son fournisseur n'était pas en capacité de lui procurer. La coopérative demande donc au Conseil Communautaire de lui rembourser cette somme. Jannick LEFEUVRE rappelle que si l'engagement de cette somme était prévu, les avances et remboursements doivent quant à eux demeurer exceptionnels afin de ne pas remettre en question la procédure habituelle d'achat d'ouvrages scolaires.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 110 voix POUR, 1 voix CONTRE (PLANQUETTE Daniel), 1 ABSTENTION (DUMEIGE Yannick) et 2 non-participations au vote, INVITE le Président à rembourser la coopérative scolaire de Croixrault suite à une avance hors cadre réglementaire pour un montant de 81,15 €.***

## **5. PETITE ENFANCE**

### **5.1. Crèche associative « Sucres d'orge » de Conty - Convention de partenariat**

James FROIDURE, vice-président en charge de la petite enfance, propose de renouveler la convention de partenariat avec la crèche associative « Sucres d'orge » de Conty.

Il rappelle que cette crèche associative est située sur le territoire de la Communauté de Communes, compétente en petite enfance. La CC2SO, propriétaire de ces locaux ayant été livrés neufs, les met gracieusement à disposition de l'association qui en assure l'exploitation et prend en charge les dépenses liées à l'entretien, la maintenance, l'eau, l'électricité et le gaz. La Communauté de Communes s'engage à verser à la crèche « Sucres d'orge », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, une subvention sur la base de 2.56 € l'heure de garde par enfant de moins de 5 ans habitant le territoire de la Communauté de Communes (montant identique à celui des crèches d'Essertaux et de Poix de Picardie).

L'association s'engage quant à elle à :

- inviter le Président de la Communauté de Communes ou son représentant à chaque Conseil d'administration et Assemblée générale de l'association,
- produire le décompte de présence des enfants sur la base du décompte transmis à la CAF,
- mentionner la CC2SO lors des actions de communication,
- produire annuellement le projet éducatif de la crèche,
- entretenir les locaux d'accueil selon les règles dévolues aux locataires,
- produire annuellement le bilan d'activité de la crèche,
- assurer une qualité d'accueil des enfants grâce à l'obtention des agréments nécessaires et au recrutement de personnel qualifié pour répondre à la législation en vigueur.

La présente convention est signée pour une durée d'une année et pourra être dénoncée par chacune des parties au 1<sup>er</sup> janvier, date anniversaire, en respectant un préavis de deux mois.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 110 voix POUR et 4 non-participations au vote, INVITE son Président à revêtir de sa signature la convention de partenariat avec la crèche associative « Sucres d'orge » de Conty pour 2020.***

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, souhaite clarifier quelques faits afin de contredire certains propos entendus lors du débat d'orientation budgétaire de la dernière séance sur le scolaire, concernant l'attribution de 800 000 € à la commune de Molliens-Dreuil, qu'il juge incomplets, injustes voire diffamatoires.

Le Conseil Municipal s'est montré réticent quant au prêt de la salle des fêtes de Molliens pour y installer une cantine scolaire car cela aurait eu pour conséquence de stopper l'activité du club des aînés, limiter davantage le sport scolaire, réduire à zéro les spectacles scolaires, et impacter l'activité associative et sportive de la commune. Cela aurait nécessité l'installation et désinstallation des tables et chaises avant chaque service.

Il reconnaît que la Communauté de Communes a été acculée par cette prise de décision et la remercie de l'attribution de cette somme. La problématique de saturation de la cantine scolaire n'est pas récente mais la commission scolaire avait décidé de prioriser d'autres urgences.

Il félicite les équipes ayant permis de réduire le coût du projet à 700 000€ et qu'outre la cantine, une classe puisse être également être créée. Il déclare que la collectivité a besoin de toute la mobilisation de toutes les énergies afin d'apporter les meilleures solutions.

La commune avait prévu de donner le foncier nécessaire au SISCO pour la création d'un centre périscolaire, il assure que le foncier nécessaire à la création de la cantine sera donné de la même manière.

Le Président rappelle que les cas des communes de Namps-Mesnil, Oisemont et Molliens-Dreuil sont incomparables, les deux premiers projets ayant été inscrits par les anciennes Communauté de Communes et entamés avant la fusion.

La somme allouée à la commune de Molliens-Dreuil était déjà inscrite dans les prévisions de la Communauté de Communes avant qu'elle ne refuse l'installation de la cantine dans la salle des fêtes. Il estime cependant que le club des aînés aurait pu décaler légèrement ses horaires afin de permettre

la désinstallation de la cantine et que la décision de refus prise par la commune fut un peu hâtive. Il reconnaît le surcoût que cela aurait entraîné mais maintient que cela aurait permis aux enfants de déjeuner, pendant l'année que durera les travaux, dans de bonnes conditions et que la Communauté de Communes est parfois considérée comme « une vache à lait ».

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, demande au Président de préciser le caractère « trop hâtif » de la décision.

Le Président répond que la commune aurait pu solliciter la Communauté de communes afin d'obtenir davantage d'explications avant d'exprimer son refus.

Le Président explique qu'à Quevauvillers, pendant les deux ans qu'a duré la construction de la cantine de cette commune, les enfants ont déjeuné dans la salle des fêtes.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, répond que l'agent de la CC2SO lui-même estimait que ce n'était pas une solution.

Le Président déclare que ce n'est certes pas une solution commode que de devoir installer et désinstaller les tables et chaises et que cela provoque un surcoût mais que le seul objectif était d'offrir plus de confort aux enfants pour leur déjeuner.

## **5.2. Crèche d'Essertaux- règlement**

James FROIDURE, vice-président en charge de la petite enfance, propose de valider le règlement de la crèche d'Essertaux, similaire à celui des « frimousses », puisque la crèche d'Essertaux est désormais gérée par une association et par la Communauté de Communes.

Annie LOUVARD, commune de Gauville, demande pourquoi les enfants du personnel de la crèche ne sont pas admis.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, répond que cette décision a été mise en œuvre pour la crèche « Les frimousses », il y a plus d'une dizaine d'années et maintenue à la demande des directrices de crèche. S'agissant d'enfants en bas âge, la proximité avec leur parent pose problème car il est difficile de les contraindre à rester dans un autre groupe que celui de leur parent.

Valérie MOUTON, commune des Ô de Selle et vice-présidente en charge de la Jeunesse précise que ces mêmes dispositions s'appliquent, pour les mêmes raisons, dans les centres de loisirs.

Annie LOUVARD, commune de Gauville, maintient son étonnement, en tant qu'enseignante.

Il est demandé s'il y a eu des requêtes d'inscription de leurs enfants émanant du personnel de la crèche.

Le Président répond par la négative et précise que cette disposition a été formulée par le personnel lui-même.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, partage son expérience personnelle et rejoint l'avis d'Annie Louvard.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, observe que la durée du préavis n'est pas mentionnée dans le règlement et demande la vérification du taux horaire indiqué pour une famille de 7 à 10 enfants.

Le Président confirme que ces points seront vérifiés.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 100 voix POUR, 2 voix CONTRE (DESBIENDRAS Alain, LOUVARD Annie), 3 ABSTENTIONS (PRAT Philippe, de PALMAERT***

**Yolaine, LEPINE Patrick) et 9 non-participations au vote, APPROUVE le règlement de la crèche d'Essertaux.**

### **5.3. Dénomination de la crèche d'Essertaux**

Le Président rappelle qu'il convient de donner un nom à la crèche d'Essertaux et de faire un choix parmi les noms ci-dessous :

- Les petites quenottes
- Petits pas
- Les petits petons
- Petit à petons
- Les petiots
- Les pitchouns
- Les marmots
- Les fripouilles

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, SE PRONONCE à 26,61 % pour désigner la crèche d'Essertaux : les Fripouilles.**

## **6. REOM**

### **6.1. Montant de la Redevance d'Enlèvement Ordures Ménagères 2020**

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie et Président de TRINOVAL informe l'assemblée que le montant de la REOM a été examiné lors du Comité Syndical de Trinoval le 10 décembre et qu'il a été décidé de ne pas augmenter les montants des redevances par rapport à l'année 2019 malgré l'augmentation de la TGAP.

Les montants retenus pour 2020 sont de :

- Foyer 1 personne : 119 €
- Foyer 2 personnes et plus : 235 €
- Résidence secondaire : 200 €
- Unité professionnelle en collecte hebdomadaire : 245.00 € TTC
- Unité professionnelle en commerces bi-hebdo : 438 € TTC

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemésil-Floxicourt, demande si chaque mairie correspond à une entité professionnelle hebdomadaire.

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de l'urbanisme, répond par l'affirmative, ce qui était le cas en 2018.

Jean DUBOIS, commune d'Essertaux, s'enquiert du montant applicable aux collectivités (salles des fêtes, etc.).

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de l'urbanisme, répond que le montant dépend de la taille et du nombre de containers et que la base est de 245 € pour un bac de 240 litres.

Le Président précise qu'il peut être demandé aux usagers des salles des fêtes de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets afin d'éviter de payer la taxe.

Isabelle de WAZIERS, commune de Lignières-en-Vimeu et Vice-présidente en charge des Finances demande dans quelle catégorie entrent les cimetières.

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de l'urbanisme, répond que le montant dépend de la taille des containers.

Le Président rappelle qu'un moyen de minimiser la taxe est de revaloriser différemment certains déchets grâce au tri, en déposant les déchets végétaux dans les espaces verts ou les déchets plastiques dans les bacs jaunes. Il précise que la TGAP passera de 17 à 65€ d'ici 2025 et que les communes seront invitées à communiquer auprès de leur population car le seul moyen de contenir la redevance sera d'être plus vigilant sur le tri.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, souhaite connaître le nombre de communes n'ayant pas acquitté le montant qui leur était dû.

Véronique JOLY, trésorière, répond qu'elle communiquera les chiffres lors de la prochaine séance.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

***Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 99 voix POUR, 3 voix CONTRE (DEMAREST Vincent, DOINEL Richard, PLANQUETTE Daniel), 4 ABSTENTIONS (STOTER Jean-Jacques, GUILBERT Joël, GOETHALS Eddy, SINOQUET Céline) et 8 non-participations au vote, ENTERINE les montants de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2020 tels que ci-dessus repris.***

## **7. VOIRIE**

### **7.1. Fonds de concours**

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de l'urbanisme, demande de se prononcer sur le fonds de concours à intervenir auprès de la commune de MEIGNEUX pour laquelle la CC2SO réalise des travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue de Soupliecourt » et d'autoriser le Président à recouvrer les sommes nécessaires auprès de la commune, soit 50% du montant HT des travaux dont le montant total s'élève à 6 750,61 Euros HT.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

***Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 110 voix POUR et 4 non-participations au vote, DECIDE de solliciter le fonds de concours pour travaux de voirie auprès de la commune de Meigneux.***

## **8. SPANC**

### **8.1. Agence de l'Eau Artois Picardie - avenant au Programme Concerté sur l'Eau (PCE).**

Le Président déclare que le point est retiré de l'ordre du jour.

## **9. CULTURE**

### **9.1. Cinéma le Trianon - renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP).**

Rose-France DELAIRE, vice-présidente en charge de la culture, rappelle qu'il est proposé de renouveler la Délégation de Service Public convenue avec l'association Espace Trianon, pour une période de 5 ans (2019-2024), pour la gestion du cinéma Le Trianon à Poix-de-Picardie.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, précise que deux points de la DSP ont été modifiés à savoir la permission à la Communauté de communes de diffuser la promotion de ses actions avant la diffusion des films et la possibilité d'utilisation de la salle de cinéma par la Communauté de Communes dans des conditions très précises.

Rose-France DELAIRE, vice-présidente en charge de la culture, déclare que l'association Espace Trianon devra désormais fournir son projet culturel à la Communauté de Communes.

Le Président précise que ce cinéma a bénéficié d'un financement européen qui induit l'obligation pour les cinémas ruraux de travailler en réseau. Il rappelle que les cinémas de Conty et Oisemont n'engendrent plus de frais auprès de la Communauté de Communes et que l'association gère tout leur fonctionnement (électricité, chauffage, renouvellement du matériel, etc.), ce qui est un outil très intéressant pour le territoire.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire, unanime après en avoir délibéré, INVITE son Président à revêtir de sa signature la Délégation de Service Public à intervenir avec l'association Espace Trianon pour la gestion du cinéma de Poix-de-Picardie sur la période du 17/12/2019 au 16/12/2024.**

## **9.2. Chahut Vert 2020 – tarifications.**

Rose-France DELAIRE, vice-présidente en charge de la culture, rappelle les tarifs décidés par la commission CULTURE, lors de sa réunion du 11 décembre, pour la prochaine édition du Chahut Vert, à savoir :

Tarifs grand public : - 12 € l'entrée prise sur place  
- 10 € l'entrée en prévente sur internet et aux communes  
- moins de 12 ans : gratuit

Tarif exposants : 60 € les deux jours avec barnum et électricité si besoin

Tarif restaurateurs : une marge de 10% à 15% sera négociée lors de l'inscription selon les produits proposés.

Un forfait électricité gratuit est prévu mais avec une pénalité de 100 € si la puissance n'est pas renseignée et de 50 € si elle est dépassée durant le festival.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 104 voix POUR, 1 voix CONTRE (AVET Hubert), 2 ABSTENTIONS (GAILLET Gérard, TEN Alexis) et 7 non-participations au vote, FIXE la tarification reprise ci-dessus pour l'édition du Chahut Vert 2020.**

## **10. MOBILITE**

### **10.1. Plan de Mobilité Rurale - convention financière entre le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (PGMA) et la CC2SO**

Le Président rappelle qu'un chargé de mission doit prochainement être recruté en partenariat avec le PMGA afin de mettre en œuvre les actions du plan de mobilité rurale. Le coût d'environ 200 000€ de ce poste pour une période de 3 ans sera co-financé à hauteur de 60 000€ par le PMGA, 100 000€ par l'ADEME et 40 000€ par la CC2SO.

Le Président est invité à revêtir de sa signature la convention financière relative au financement de ce poste.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 100 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (FENELON Catherine, GUILBERT Jackie, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, GOETHALS Eddy, SINOQUET Céline, DEMAREST Vincent, FAUQUEMBERGUE Martine) et 6 non-participations au vote, INVITE son Président à revêtir de sa signature la convention financière à intervenir entre le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois et la CC2SO.**

## **11. FINANCES / BUDGETS ANNEXES**

### **11.1. M57 - Règlement budgétaire et financier**

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, rappelle l'obligation de rédiger un règlement budgétaire et financier suite au passage en comptabilité M57. Il a été inspiré de l'existant et adapté à la Communauté de Communes. Il a été présenté au Bureau et une seule correction a été apportée.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemmesnil-Floxicourt, demande des précisions quant à la durée d'application du règlement et propose l'emploi des formules génériques « Le/la Président(e) », « le/la vice-président(e) » afin de ne pas avoir à corriger le règlement en cas de changement de

mandature. Il demande à supprimer la majuscule du mot « service des Finances » page 7 et de supprimer le « s » de « paiements » à l'article 23.

Lionel NORMAND, commune de Plachy-Buyon, propose d'indiquer à la page 7, chapitre 1, article 14 « l'engagement juridique et comptable relève des services » et de supprimer la mention « l'engagement comptable relève des services » à l'article 15.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, estime que le Conseil Communautaire a reçu le règlement trop tardivement.

Le Président reconnaît les difficultés résultant d'un vote de budget au mois de décembre plutôt qu'au mois de mars mais rappelle que les services et les élus ont fait leur maximum et les en remercie.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 98 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (de BEAUFORT Jean, NOPPE Robert, CHARBONNIER Sylvain, MARSEILLE Frédéric) et 12 non-participations au vote, APPROUVE le règlement budgétaire et financier de la M 57.**

### **11.2. Budget MOBILITE : affectation du résultat anticipé**

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, remercie l'équipe de direction, tous les vice-présidents et les membres des commissions pour le travail qu'ils ont effectué en vue de pouvoir présenter tous les résultats. Elle annonce que seuls les budgets annexes seront présentés en séance et rappelle que la reprise anticipée des résultats ne peut intervenir avant la fin de la journée complémentaire fixée au 31 janvier, et ce bien que cette journée complémentaire n'ait plus d'existence légale. De ce fait, toutes les affectations de résultats se trouvent retirées de l'ordre du jour. L'affectation de résultat provisoire qui sera adoptée en février figure cependant sur les documents, à titre informatif de la consommation de l'année 2019 en investissement et en fonctionnement. Les budgets primitifs, comptes administratifs, comptes de gestion et affectations de résultat, qui seront votés en février, sont présentés en séance. Les budgets annexes étant calculés sur 12 mois complets, les chiffres représentent l'année entière, auxquels ont été rattachés les salaires. En revanche, dans les budgets primitifs, le compte administratif est présenté sur une période de 11 mois. Les comptabilités des budgets annexes diffèrent : M43 pour la MOBILITE, M49 pour le SPANC et M4 pour la REOM ; tous les autres budgets sont en M57. Un compte unique remplaçant le compte administratif et le compte de gestion sera soumis au vote et tous les chapitres hors charges de personnel sont fongibles. Elle déclare que les chiffres présentés en séance ont été reportés manuellement dans les tableaux EXCEL et contrôlés.

### **11.3. Budget MOBILITE : budget primitif 2020**

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances présente le budget MOBILITE, en précisant que les premières pages sont un bilan de chacun des budgets et invite à en faire l'exposé en Conseil Municipal afin de répondre aux diverses questions :

- Les dépenses en carburant ont augmenté suite à l'achat de nouveaux cars et tiennent compte d'une anticipation d'une éventuelle hausse du prix de l'essence.
- Le budget détaille les actions de formation mises à disposition des agents.
- Les frais de télécommunication correspondent à l'achat de téléphones qui faciliteront l'envoi des plannings de transport des cars à tous les agents.
- Les 100 000,00€ de prestations tourisme correspondent à l'avance faite lors de la préparation de voyages. Les recettes du transport de voyageurs s'élèvent quant à elles à 653 400,00€.
- Les charges de personnel concernent les 51 agents travaillant dans la plateforme mobilité. La sécurité sociale rembourse les arrêts maladie, « remboursement charges sécurité », pour un montant de 65 000,00€.
- La Région verse la somme de 3 millions d'€ suite à la prise de compétence « transport scolaire », ce montant est en augmentation du fait du rattachement des secteurs d'Oisemont et de Conty.

#### Budget **MOBILITE** :

- Recettes inscrites au BP 2019 : 3 099 095,58€
- Dépenses inscrites au BP 2019 : 2 928 217,78€
- Résultat de fonctionnement 2018 reporté : 153 662,58€
- Excédent de fonctionnement 2019 : 324 540,38€

Les investissements du budget **MOBILITE** sont les suivants :

- Recettes réalisées : 3 542 764,61€
- Dépenses réalisées : 3 427 396,18€
- Déficit d'investissement 2018 reporté : 78 431,89€
- Restes à réaliser : -222 590,00€
- Déficit d'investissement réalisé 2019 : 416 390,12€

L'ensemble des excédents de fonctionnement comblera le déficit d'investissements 2019 de 193 800,12€.

Loïc LEROY, commune de Saulchoy-sous-Poix, relève que sur le budget primitif 2019, le fonds de TVA prévu s'élevait à 670 000,00€ et que le budget provisoire fait état de 108 000,00€.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que les cars ont été achetés en fin d'année, le FCTVA n'a pas encore été versée d'où l'écart. Le FCTVA n'est pas calculé précisément pour l'année 2019, des récupérations vont être réalisées en fonction des investissements prévus (achat de cars, véhicules de vidéo-surveillance pour la plateforme mobilité, constructions sur les plateformes de garage de Conty et Oisemont).

Loïc LEROY, commune de Saulchoy-sous-Poix, conclut que la différence de 570 000,00€ étant reportée sur l'année suivante, la situation est meilleure qu'il n'apparaît.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, confirme cette affirmation et ajoute que le cumul d'excédents de fonctionnement permet d'absorber le déficit d'investissement.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande si les achats de véhicules qui ont été mentionnés sont le fruit de renouvellements ou d'acquisitions supplémentaires.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente le profil d'extinction de la dette qui met en évidence le capital et les intérêts.

Le Président répond qu'il s'agit de renouvellements, que la première convention arrive au terme de ses 7 ans et que les 7 premiers cars achetés neufs par la précédente CCSOA seront totalement remboursés en 2020. La Région poursuit son indemnisation sur la même base.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

**Après avoir oui l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 104 voix POUR et 8 non-participations au vote,**

**- ARRETE le budget primitif MOBILITE 2020 équilibré à la somme de :**

- **Section de fonctionnement ..... 3 718 405,00 €**
- **Section d'investissement ..... 1 361 410,00 €**

#### **11.4. Budget SPANC: affectation du résultat anticipé**

Point retiré de l'ordre du jour.

#### **11.5. Budget SPANC: budget primitif 2020**

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance le budget primitif 2020 « SPANC ».

#### Budget **SPANC** :

- Dépenses inscrites au BP 2019 : 283 057,35€
- Dépenses inscrites au BP 2020 : 126 146,67€

- Charges à caractère général : vidanges, logiciels
- Etudes et recherches : 44 550,00€
- Remboursement de Xavier Descoutures : 22 000,00€
- Subventions exceptionnelles d'équipement : 37 603,00€
- Budget provisoire du compte administratif en dépenses 2019 : 278 034,85€
- Budget primitif 2020 : 304 000,00€
- Redevances d'assainissement collectif : 230 000,00€
- Refacturation des diagnostics, des vidanges
- Etudes de l'assainissement collectif (subventions de l'agence de l'eau)
- Recettes inscrites au BP 2019 : 286 714€
- Dépenses inscrites au BP 2019 : 278 034,85€
- Résultat de fonctionnement 2018 reporté : 187 657,35€
- Excédent de fonctionnement 2019 : 196 336,67€

Les investissements du budget **SPANC** sont les suivants (projet : 1 rifter, 3 tablettes, 1 écran, 1 logiciel) :

- Recettes réalisées : 418 549,72€
- Dépenses réalisées : 129 174,88€
- Réhabilitation : 373 308,00€
- Déficit 2018 reporté : 155 632,50€
- Reste à réaliser : 43 586,00€
- Excédent R002 : 196 336,67€
- Excédent R001 : 133 742,34€

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, préconise de solliciter l'aide de l'Agence de l'eau pour la réhabilitation d'assainissement de certaines zones tant que cette possibilité est ouverte. Il demande à connaître le taux d'impayés de la redevance dont sont redevables les particuliers.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond qu'il sera communiqué lors de la prochaine séance.

Le Président déclare qu'il y a peu de travaux de réhabilitation de l'assainissement du fait de la diminution de la subvention de l'Agence de l'eau.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

**Après avoir oui l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 99 voix POUR, 1 ABSTENTION (HESSE Hervé) et 12 non-participations au vote,**

- **ARRETE le budget primitif SPANC 2020 équilibré à la somme de :**
  - **Section de fonctionnement ..... 304 000,00 €**
  - **Section d'investissement ..... 431 058,00 €**

#### **11.6. Budget REOM: affectation du résultat anticipé**

Point retiré de l'ordre du jour.

#### **11.7. Budget REOM: budget primitif 2020**

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance le budget primitif 2020 « REOM ».

Budget **REOM** :

- Recettes inscrites au BP 2019 : 3 660 995,29€
- Dépenses inscrites au BP 2019 : 3 659 630,99€
- Excédent 2018 reporté : 53 851,25€
- Excédent 2019 : 55 215,55€
- Budget primitif 2020 : 3 650 000,00€
- Dépenses prévues d'investissement : zéro
- Reliquat d'excédents d'investissements : 6 134,82€

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 105 voix POUR, 1 voix CONTRE (DOINEL Richard) et 6 non-participations au vote,**

- **ARRETE le budget primitif REOM 2020 équilibré à la somme de :**
  - **Section de fonctionnement ..... 3 650 000,00 €**

#### **11.8. Budget AQUASOA : affectation du résultat anticipé**

Point retiré de l'ordre du jour.

#### **11.9. Budget AQUASOA : budget primitif 2020**

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance le budget primitif 2020 « AQUASOA ».

Budget **AQUASOA** :

- Recettes réalisées 2019 : 1 019 348,56€
- Dépenses réalisées 2019 : 1 019 348, 56€

Les deux parties sont équilibrées par la subvention versée par la Communauté de Communes d'un montant de 533 776,71€

Le budget proposé pour l'année 2020 se détaille de la manière suivante :

- Coach sportif : 5 600,00€
- Honoraires (en prévision d'éventuelles pénalités à verser à un artisan carreleur) : 12 000,00€
- Publications, photos, référencement : 5 000,00€
- Dotations provisions pour risque / Recettes d'investissement : 57 500,00€

Le budget proposé pour l'année 2020 s'élève à 1 096 055,00€ avec une subvention d'équilibre d'un montant de 634 655,00€. L'objectif est de minimiser le montant de la subvention par l'augmentation des recettes de la piscine (nombres d'entrées et autres marchandises, maillots de bains, confiseries, boissons).

Les investissements du budget **AQUASOA** sont les suivants (projet : appareils de musculation, éclairage du toboggan, vidéo-surveillance de la piscine) :

- Solde d'exécution en investissement : 15 270,00€
- Restes à réaliser : -14 572,00€
- Excédent d'investissement 2019 : 16 119,28€

Elle déclare qu'un travail d'optimisation des activités a été effectué afin d'accueillir davantage de participants. Elle ajoute que l'ouverture de la piscine d'Amiens n'a pas affecté la fréquentation de celle de Croixrault.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, demande la durée d'amortissement des 75 000,00€ investis dans les appareils de musculation.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, précise que la somme de 75 000,00€ est en réalité un total de dépenses incluant non seulement les appareils de musculation et l'éclairage du toboggan (43 047,00€) et la vidéo-surveillance (32 000,00€).

En l'absence de questions supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

**Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 100 voix POUR, 1 voix CONTRE (TRABOUILLET Romuald), 4 ABSTENTIONS (DESBIENDRAS Alain, STOTER Jean-Jacques, MOYENS Jean-Pierre, DELARCHE Jean-Pierre) et 6 non-participations au vote,**

- **ARRETE le budget primitif AQUASOA 2020 équilibré à la somme de :**
  - **Section de fonctionnement ..... 1 096 055,00 €**

- **Section d'investissement .....** **131 798,00 €**

### **11.10. Budget CENTRE SOCIAL : affectation du résultat anticipé**

Point retiré de l'ordre du jour.

### **11.11. Budget CENTRE SOCIAL : budget primitif 2020**

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance le budget primitif 2020 « Centre Social ».

Budget **Centre Social** :

- Recettes inscrites au BP 2019 : 215 074,87€
- Dépenses inscrites au BP 2019 : 126 143,62€
- Excédent 2018 reporté : 68 309,92€
- Excédent 2019 : 157 240,97€

Le budget proposé pour l'année 2020 s'élève à 237 145,97€ qui incluent la rémunération de 3 temps-complets, un stagiaire pendant 6 mois, un référent familles, un formateur et 1/3 de chauffeur pour le car aménagé dont le coût est divisé équitablement entre le centre social, le service à domicile et la jeunesse.

Elle annonce que l'achat d'ordinateurs est prévu pour le centre social et qu'un site internet sera créé afin de promouvoir au mieux ses activités.

Le budget d'investissement proposé pour l'année 2020 s'élève à 76 050,00€, équilibré par un emprunt. Il comprend notamment l'achat du car aménagé pour la somme de 30 000,00€.

Elle précise que les dépenses de fonctionnement sont compensées par la CAF et par les subventions. Elle indique également que des demandes de financements complémentaires ont été déposées mais ne figurent pas dans le budget tant qu'elles n'ont pas été obtenues.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, demande si l'utilisation de l'autocar sera également partagée.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond par l'affirmative, chauffeur et car seront partagés en tiers temps. Cela permettra de créer une Maison France Services itinérante, se rendant au plus près des habitants pour les aider à accomplir leurs démarches.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, précise qu'outre la Maison France Services, ce bus itinérant proposera une nouvelle offre de services à destination du secteur associatif en déconcentrant le point d'information sur la vie associative (point PIVA) existant au centre social et en le faisant rayonner sur l'ensemble du territoire. L'objectif est de fournir au secteur associatif les multiples aides nécessaires dans le cadre d'établissement de fiches de salaire, de demandes de subventions, et des états de fin d'année.

Le Président rappelle l'importance de la transmission de l'information par les élus aux associations.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

**Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 104 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (LESUR Alain, TEN Alexis, HESSE Hervé) et 4 non-participations au vote,**

- **ARRETE le budget primitif CENTRE SOCIAL 2020 équilibré à la somme de :**
  - **Section de fonctionnement ..... 237 145,97 €**
  - **Section d'investissement ..... 76 050,00 €**

### **11.12. Budget ZAC CROIXRAULT : affectation du résultat anticipé**

Point retiré de l'ordre du jour.

### **11.13. Budget ZAC CROIXRAULT : budget primitif 2020**

Isabelle de WAZIERS, présidente en charge des finances, présente en séance le budget primitif 2020 « ZAC Croixrault ».

Les investissements du budget **ZAC Croixrault** sont les suivants :

- Déficit réalisé 2019 : 148 493,52€
- Recettes d'investissement au 01/01/19 : 2 129 884,51€
- Excédent d'investissement réalisé 2019 : 1 981 390,99€

Budget **ZAC Croixrault** :

- Recettes inscrites au BP 2019 : 12 725,75€
- Dépenses inscrites au BP 2019 : 107 606,17€
- Report des déficits antérieurs : 1 794 349,50€
- Déficit 2019 : 1 889 229,92€

Toutes les dépenses engagées sur la ZAC sont des dépenses de fonctionnement. Les déficits de fonctionnement seront compensés par les recettes d'investissement.

Seules les fouilles, pour 390 904,10€, et des reports pour travaux de voirie, pour 206 142,11€, figurent dans le budget primitif.

Le budget d'investissement proposé pour l'année 2020 s'élève à 666 920,58€, équilibré par les recettes de fonctionnement pour la même somme. Aucuns nouveaux travaux ne seront prévus avant la reprise des résultats.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Après avoir oui l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 104 voix POUR, 1 ABSTENTION (LESUR Alain) et 6 non-participations au vote,**

- **ARRETE le budget primitif ZAC CROIXRAULT 2020 équilibré à la somme de :**
  - **Section de fonctionnement ..... 673 170,58 €**
  - **Section d'investissement ..... 817 920,58 €**

### **11.14. Budget ZAC OISEMONT : affectation du résultat anticipé**

Point retiré de l'ordre du jour.

### **11.15. Budget ZAC OISEMONT: budget primitif 2020**

Point retiré de l'ordre du jour.

### **11.16. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : affectation du résultat anticipé**

Point retiré de l'ordre du jour.

### **11.17. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : budget primitif 2020**

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance le budget primitif 2020 « Entretien de communes ».

Elle rappelle que 8 agents de la Communauté de Communes interviennent dans 15 communes. Le montant des charges de personnel de l'année 2019 s'élève à 281 778,33€ et le montant proposé pour 2020 est de 150 000€. Un nouveau budget pour le service espaces verts a été spécialement créé dans le budget principal et ne restent dans le budget « entretien » que les charges de personnel affecté aux travaux des communes.

Budget **Entretien de communes** :

- Recettes inscrites au BP 2019 : 301 547,00€
- Dépenses inscrites au BP 2019 : 301 543,31€

- Excédent 2018 reporté : 21 795,97€
- Excédent 2019 : 21 799,68€

Le budget d'investissement du budget **Entretien de communes** présente un excédent de 1 477,75€.

**En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.**

**Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 108 voix POUR et 3 non-participations au vote,**

- **ARRETE le budget primitif ENTRETIEN de COMMUNES 2020 équilibré à la somme de :**

- **Section de fonctionnement ..... 162 870,00 €**
- **Section d'investissement ..... 1 200,00 €**

**11.18. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : affectation du résultat anticipé**

Point retiré de l'ordre du jour.

**11.19. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : budget primitif 2020**

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance le budget primitif 2020 « Secrétariat de Mairie ».

Le secrétariat de mairie intervient dans 14 communes avec 7 secrétaires de mairies.

Budget **Secrétariat de Mairie** :

- Recettes inscrites au BP 2019 : 92 728,95€
- Dépenses inscrites au BP 2019 : 90 386,00€
- Excédent 2018 reporté : 15 840,14€
- Excédent 2019 : 18 193,09€

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée en 2019 et rien n'est prévu en 2020.

Le budget s'équilibre par lui-même car c'est un service proposé aux communes, qui le remboursent.

Elle ajoute qu'il est permis au personnel de mairie de bénéficier de la CNAS (Caisse Nationale d'Action Sociale).

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 110 voix POUR et 1 non-participation au vote,**

- **ARRETE le budget primitif SECRETARIAT DE MAIRIE 2020 équilibré à la somme de :**
  - **Section de fonctionnement ..... 135 905,00 €**

**11.20. Budget LOGEMENT : affectation du résultat anticipé**

Point retiré de l'ordre du jour.

**11.21. Budget LOGEMENT : budget primitif 2020**

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance le budget primitif 2020 « Logement ».

Les logements se répartissent de la sorte :

- 3 à Avesnes-Chaussoy
- 2 à Poix-de-Picardie
- 1 à Oisemont
- 1 à Saint-Maulvis
- 1 à Conty

#### Budget **Logement** :

- Recettes inscrites au BP 2019 : 28 157,40€
- Dépenses inscrites au BP 2019 : 24 626,10€
- Excédent 2018 reporté : 2,49€
- Excédent 2019 : 3532,79€

Les investissements du budget **Logement** sont les suivants (projet : assainissement du logement d'Avesnes-Chaussoy, peinture à Oisement pour 10 520,00€) :

- Recettes réalisées 2019 : 29 820,42€
- Dépenses réalisées 2019 : 16 251,00€
- Déficit 2018 reporté : 14 841,82€
- Restes à réaliser : -520,00€
- Déficit 2019 : 1 792,40€

L'excédent de fonctionnement compensera le déficit d'investissement.

Le Président rappelle aux conseillers, qu'en fin de séance, la signature des documents est impérative.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 107 voix POUR, 1 ABSTENTION (STOTER Jean-Jacques) et 3 non-participations au vote,**

- **ARRETE le budget primitif LOGEMENT 2020 équilibré à la somme de :**
  - **Section de fonctionnement ..... 33 832,73 €**
  - **Section d'investissement ..... 17 870,00 €**

Dominique DUSSUELLE, maire de Quevauvillers félicite Isabelle de WAZIERS pour la présentation des budgets annexes et invite les conseillers à boire le pot de l'amitié.

**SUSPENSION DE SEANCE – REPRISE DE LA SESSION LE MARDI 17 DECEMBRE A 18H30 EN LA SALLE DES FETES DE QUEVAUVILLERS.**

**Délégués titulaires** : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, FORMET Thierry, LENEL Marcel, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, de CALONNE Roland, DESBIENDRAS Alain, THIVERNY François, DUPUIS Éric, BLEYAERT Joseph, GUILBERT Jackie, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, DUMEIGE Yannick, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, MOYENS Jean-Pierre, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, GUILBERT Joël, DUCROCQ Sylvie, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, VASSEUR Dany, BODERAU Etienne, FROIDURE James, DEMAREST Vincent, LEFEUVRE Jannick, BOSREDON Philippe, DESPREAUX Xavier, GLORIEUX Gérard, ESCARD Marie-Elisabeth, de WAZIERS Isabelle, MOUTON Valérie, MARGRY Jean-Pierre, PORTOIS Nicolas, NOPPE Robert, GERAUX Christophe, TURLOT Jean-Marie, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, SAELENS Willy, FAUQUEMBERGUE Martine, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, DEWAELE Marc, D'HAILLECOURT Bernard, de L'EPINE Audouin, LABESSE Jean-Marc, NOUGEIN Laurence, GAILLET Gérard, CAUX Gaël, VILTART Vincent, CORDIER Michel, LEROY Loïc, DELHOMELLE Béatrice, MORAIN Bernard, MARSEILLE Frédéric, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, ROSAN Yves, LAMOTTE Bernard, FENELON Catherine, MANACH Sylvain.

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires** : PRAT Philippe (suppléant de DALLERY Philippe), PRUVOT Francis (suppléant de VAN DYCKE Roseline), DELATTRE Denis (suppléant de LESUR Alain), PETIT Gérard (suppléant de PALMAERT Yolaine), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de LOUIS Claude), DRUOT Patrick (suppléant de LOUVARD Annie), BAILLET Arnaud

(suppléant de VAQUER Florence), PLANQUETTE Daniel (suppléant de MICHAUX Colette), CHATELIN Lionel (suppléant de LEPINE Patrick), DUPUY Gilles (suppléant de MAGNIER Patrick).

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir** : ROUILLARD François (pouvoir à NOBLESSE Albert), MICHEL Géraldine (pouvoir à THIVERNY François), BOHIN Pascal (pouvoir à MOYENS Jean-Pierre), LAROCHE Denis (pouvoir à ESCARD Marie-Elisabeth), PERONNE Michèle (pouvoir à VAN OOTEGHEM Clarisse), MATHON Christine (pouvoir à PORTOIS Nicolas), NORMAND Lionel (pouvoir à FAUQUEMBERGUE Martine), LECLERCQ Geneviève (pouvoir à D'HAILLECOURT Bernard), LENGLET Xavier (pouvoir à DESFOSSÉS Alain).

**Étaient absents ou excusés** : VAUDET Déborah, SOUMILLON Gilles, CORNIQUET Jean-François, PORE Jean-Paul, DUTITRE Philippe, BIGNON Jean-Paul, CELISSE Gérard, BOULENGER Annie, BON Linda, HENQUENET Xavier, LACHEREZ Guy, BOUDERNEL Gilles, LOUART Usmée, BEAUCOURT Roger, FURGEROT Christian, DOMART Alain, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, DOINEL Michel, de BEAUFORT Jean, AVET Hubert, JANDOS Rodolphe, DENEUX Gérard, BLAREL Marc, PERIMONY Yves, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, GUICHARD Anthony, MOREL Claude, COCQ Philippe, LOMBAREY Michèle, QUILLEN Jean-Claude, DUMONT Marielle, LESENNE Alain, SNAUWAERT Jean-Marie, GANDON Jean-Claude, BAZIN Jacques, HOUAS Jean-Claude, BAUDEN Jean-Philippe, DESMAREST Gérard, CALIPPE Sylviane, HESSE Hervé, MEERSCHMAN Guy, DANCOURT David.

\*\*\*\*\*

Le Président donne la parole à Sandra BAUDELOT, du service tourisme.

Sandra BAUDELOT présente le projet Mémoires de villages qui concerne chaque commune. En effet, à la demande de la CC2SO, ce projet vise à enrichir la base de données patrimoniale. La CC2SO est tournée vers l'avenir et pour ce faire elle prend en compte son passé.

Le projet Mémoires de villages est né de la volonté présidentielle de collecter la mémoire vivante des villages de la CC2SO sous forme de données (bâtiments, traditions) collectées à travers des témoignages recueillis lors d'entretiens puis présentées au public dans une exposition itinérante, dans le but de renforcer l'identité territoriale.

Une veille informationnelle montre qu'une commune a collecté les histoires des habitants et les propose sous forme d'audioguides. Une initiative similaire a été prise dans une vallée des Hautes-Pyrénées à travers une application mobile gratuite qui recense les récits des témoins. À chaque fois, les habitants sont au cœur des initiatives.

Mémoires de villages sera réalisé en trois temps :

- Recherche des personnes d'intérêt local, en s'appuyant sur les événements tels qu'Un soir, une commune, qui permettent de rencontrer des personnes. Les municipalités aussi peuvent participer au recensement des personnes âgées ayant une histoire et un vécu particuliers.
- Recueil des témoignages auprès des habitants, s'ils adhèrent à la démarche.
- Finalisation de la rédaction de cette page d'histoire avec une prise de vue réalisée par un photographe professionnel.

L'exposition finale sera accessible aux résidents et aux visiteurs du territoire.

Sandra BAUDELOT indique qu'en 2020 une première série de 25 témoignages et prises de vues seront collectés. L'ensemble du projet se déroulera de 2020 à 2026, son coût sera à déterminer avec le prestataire retenu. L'objectif est la mise en valeur du patrimoine immatériel du territoire.

Sandra BAUDELOT présente des extraits du témoignage recueilli auprès d'un habitant de Morvillers-Saint-Saturnin. Âgée de 91 ans, elle explique qu'elle a notamment été marquée par l'arrivée de l'électricité dans son village et de l'eau courante, par le goudronnage des routes, etc.

Plusieurs photographes seront sollicités pour obtenir des devis à partir desquels des budgets annuels seront établis. Le directeur général des services rencontrera les candidats. Le photographe se verra programmer des journées de travail en vue de limiter les déplacements.

Le Président explique qu'il a eu cette idée voici 5 ans en lisant le magazine de la MSA. Il pense que cette initiative peut marquer le territoire.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, explique que les participants à un projet similaire de la communauté de communes, qui prenait la forme d'un film réalisé dans un taxi anglais, ont été subjugués.

Le Président indique que ces films peuvent être téléchargés sur Internet. Certains membres du bureau y ont participé.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, estime que c'est une très bonne initiative. Ainsi, un des habitants de sa commune a une histoire très intéressante à raconter sur l'agriculture. Il espère que le photographe choisi sera du territoire de la CC2SO et un habitant d'Airaines.

Le Président répond que dans ce but les membres du Conseil sont invités à transmettre des noms. Gilles DUPUIS, commune de Sentelie, estime que les particuliers recèlent des mines d'or photographiques plus sensibles que celles qui pourront être faites dans le cadre de ce projet.

Jean-Marque LABESSE, commune de Quevauvillers, en tant que professeur d'histoire géographique, est ravi de cette initiative. Le sujet des évacuations de villages en 1940 pourrait être abordé, mais il faut faire vite pour interviewer les derniers survivants de cette période. Il ajoute qu'un réseau d'historiens locaux dépouille actuellement les archives des communes, ce qui permet de reconstituer l'histoire des villages, mais sans témoignages oraux.

Le Président observe que cette idée séduit le Conseil communautaire. Il remercie Sandra BAUDELLOT pour sa présentation.

Il propose de tester le fonctionnement des boîtiers de vote électronique.

## **12. FINANCES / BUDGET**

### **12.1. Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes**

Clarisse VAN OOTEGHEM, membre de bureau avec délégation au sein de la commission « Scolaire » présente le rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Les femmes représentent une grande majorité des agents de catégorie C, la représentation féminine est moindre dans la catégorie B, a contrario les femmes sont mieux représentées en catégorie A.

Le temps non complet concerne avant tout les femmes car les postes portent sur l'aide à domicile et le scolaire. Le travail en horaire variable et le week-end concerne plus les femmes car cela porte surtout sur l'aide à domicile.

La pénibilité au travail concerne essentiellement la population féminine, notamment en raison des horaires variables le week-end.

Le nombre de femmes promues au titre d'un avancement de grade relève de la normalité. Les accidents du travail touchent la population féminine, principalement les auxiliaires de vie et le service scolaire.

L'effectif titulaire de la CC2SO est composé de 87 % de femmes et de 13 % d'hommes.

Dans l'effectif contractuel, 85 % sont des femmes, 15 % sont des hommes.

Les femmes sont les plus nombreuses dans la filière sociale (215 personnes) et les hommes sont les plus nombreux dans la filière technique (47 hommes).

L'âge moyen des femmes est de 43,9 ans et l'âge moyen des hommes est de 43,6 ans.

Au niveau national, la part des femmes âgées de plus de 50 ans s'élève à 33 % contre 41 % pour la CC2SO (chez les hommes, 33 % au niveau national et 27 % à la CC2SO).

Au sein du Conseil communautaire, les hommes sont majoritaires au sein des instances suivantes :

- Vice-présidents : 74 % d'hommes, 26 % de femmes
- Bureau : 74 % d'hommes, 26 % de femmes
- Conseil : 78 % d'hommes, 22 % de femmes

Le Président explique que cette présentation est obligatoire lors du vote du budget.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, observe que les femmes sont moins bien rémunérées que les hommes. Pour remédier à ce problème, il conviendra de commencer par travailler sur les instances de la CC2SO.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, demande pourquoi les accidents de travail sont si nombreux chez les femmes.

Le Président répond que ce sont surtout des problèmes de dos touchant les auxiliaires de vie. Des formations sont dispensées pour les prévenir.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, estime qu'un effort sur les salaires de ces personnes est nécessaire.

Arnaud de MONCLIN commune de Courcelles sous Thois, demande des informations sur la maladie professionnelle recensée.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, indique que plusieurs maladies professionnelles ont été déclarées, elles sont liées aux charges lourdes que soulève une certaine catégorie du personnel. Dans ces cas-là, les soins sont pris en charge par la collectivité durant la période d'activité de l'agent et durant sa période de retraite.

Arnaud de MONCLIN commune de Courcelles sous Thois, s'enquiert du nombre de maladies professionnelles déclarées sur l'exercice visé.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, répond que deux ou trois ont été déclarées. Par ailleurs, il rappelle que seules les rémunérations les plus basses sont affichées, elles tiennent compte du temps de travail, du grade de l'agent et de son échelon, or étant donné qu'au sein de la CC2SO les femmes sont majoritaires, les distorsions importantes sont liées à ces biais.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, estime que les auxiliaires de vie ont un métier très difficile, notamment physiquement. Il demande s'il serait possible de mettre à leur disposition un appareillage.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, répond que l'ensemble des auxiliaires de vie suivent une formation « gestes et postures ». De plus, des lits adaptés sont disponibles, ils nécessitent une prescription médicale et un accord de la famille sur le financement de l'équipement.

Marc DEWAELE, vice-président en charge du bien vieillir, explique que ce problème touche toutes les régions de France. La loi ASV devrait permettre une meilleure reconnaissance de ces agents. Le taux d'absentéisme élevé de ces métiers ainsi que le nombre d'accidents peuvent être réduits grâce à l'intervention de professionnels auprès du personnel. Les auxiliaires de vie de la CC2SO ont un contrat de travail de 5 heures par mois, ce qui n'existe pas hors des collectivités territoriales. Reconnaître le travail de ces agents nécessitera des mi-temps ou des pleins temps. Le statut de ces agents évoluera prochainement pour aller dans ce sens.

Le Président confirme que la loi contraindra les collectivités à mieux reconnaître ces agents mais la CC2SO a entamé cette démarche d'amélioration de la rémunération des auxiliaires de vie. Cela

devient un vrai métier. Les accidents touchent notamment des personnes qui n'ont pas été suffisamment formées pour éviter les problèmes de dos par exemple.

Après avoir ouï l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la communication du rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

## 12.2. AP/CP

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que les AP/CP sont liées à l'étalement de la charge de certains investissements sur plusieurs années. Elle présente en séance le tableau ci-dessous qui comprend les autorisations de programmes et crédits de paiements.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	TOTAL BP 2020	COUT GLOBAL	Recettes	Reste à charge
OP 15 EOLIEN		0,00 €	343 000,00 €	300 000,00 €	643 000,00 €	CD 80 86 000,00 €	557 000,00 €
OP 16 RPC OISEMONT	24 748,80 €	936 830,26 €	1 641 873,62 €	171 956,00 €	2 775 408,68 €	Etats DETR 600 000,00 € CAF 20 000,00 € CD 80 632 650,00 €	1 522 758,68 €
OP 19 GYMNASSE OISEMONT		0,00 €	19 421,82 €	648 286,00 €	667 707,82 €	Etat DETR 228 335,00 €	439 372,82 €
OP 25 CANTINE MOLLIEUS		0,00 €		840 000,00 €	840 000,00 €		
		936 830,26 €	2 004 295,44 €	1 960 242,00 €	4 926 116,50 €	1 566 985,00 €	2 519 131,50 €

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	TOTAL BP 2020	en 2021	COUT GLOBAL	Recettes	Reste à charge
PLUI	391 941,55 €	132 759,00 €	112 571,71 €	367 000,00 €		1 004 272,26 €	Etat et CD 478 310,00 €	525 962,26 €
PANNEAUX LUMINEUX				295 180,00 €	68 200,00 €	363 380,00 €		363 380,00 €
OP 11 SIEGE				150 000,00 €	1 525 000,00 € 525 000€ en 2022	2 200 000,00 €		
OP 14 CRECHE AIRAINES		29 270,20 €	38 371,23 €	1 228 373,00 €	700 000,00 €	1 996 014,43 €	CD 80 291 284,00 € CAF 909 049,70 €	795 680,73 €
OP 21 HOTEL D'ENTREPRISES		0,00 €		100 000,00 €	1 000 000,00 € 570 000€ en 2022	1 670 000,00 €		
		162 029,20 €	150 942,94 €	2 140 553,00 €	3 293 200,00 € 1 095 000 € en 2022	7 233 666,69 €	1 678 643,70 €	1 685 022,99 €

Concernant l'éolien, le Président explique qu'il est proposé au Conseil d'augmenter la participation de la CC2SO dans la SAS Somme Sud-Ouest Energie de 196 000 €, ce qui en porterait le capital à 539 000 €. Il ajoute que le coût d'achat de l'éolienne est passé de 1 371 000 à 1 171 500 €, soit 200 000 € d'économie.

Marc DEWAELE, vice-président en charge du bien vieillir, demande si l'opération d'agrandissement des bureaux de Molliens-Dreuil figure sur ce tableau.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond par la négative.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, exprime le regret de son conseil municipal et de sa population au sujet du devenir de la piscine Tournesol. Elle rappelle qu'en avril 2016 la commune a décidé que ce bien pouvait devenir communautaire, ce que la CCSOA avait accepté en demandant au conseil municipal ce qu'il souhaitait en faire. Ce dernier avait souhaité qu'elle devienne une médiathèque. Un budget de 20 000 € avait été inscrit en 2018 afin de réaliser les diagnostics sur ces lieux qui sont devenus une friche qui dépérit. Selon le diagnostic effectué, le bassin et la structure métallique sont récupérables, ce qui a permis à la population de rêver à un bel équipement, bien situé, près du collège. Mais la somme de 50 000 € a été inscrite en 2020 pour la réalisation de nouvelles études, alors qu'il serait plus judicieux de faire avancer le projet, ce que Thierry HEBERT avait validé. Mais en réunion de bureau, aucune somme pour la piscine Tournesol n'a été affectée, ce qui a provoqué sa vive déception car cet équipement risque de continuer à dépérir.

Thierry HEBERT, commune d'Aveslès, répond que la commission patrimoine a considéré de façon unanime qu'aucune étude n'était nécessaire car le besoin est avéré. En revanche, il convient de compléter cet espace avec un autre équipement car l'ensemble s'étend sur 1000 m<sup>2</sup>, ce qui est beaucoup trop pour une médiathèque. Il est envisagé d'y installer des activités sportives pour délester le gymnase, ou une salle de spectacle. Il convient de prendre le temps de réfléchir au projet afin de réaliser un très bel équipement. Il assure que le projet n'est pas abandonné, il doit être peaufiné et la commission patrimoine se réunira en début d'année pour discuter de ce sujet.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, fait part de son soulagement. Elle observe que si le budget est voté en l'état, la piscine ne bénéficiera d'aucun crédit en 2020.

Thierry HEBERT, commune d'Aveslès, répond qu'une DM sera possible en cours d'exercice.

Le Président confirme que des délibérations modificatives sont régulièrement votées par le Conseil. Il estime qu'il appartiendra au nouveau Conseil communautaire de se prononcer sur ce projet. Il évoque une éventuelle participation financière de la commune à ce projet.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, répond que cette éventualité n'avait pas encore été évoquée, mais si c'est une demande elle se dit prête à consulter son conseil municipal.

Le Président rappelle son attachement au projet de médiathèque et à la rénovation de la piscine Tournesol qu'il considère comme un devoir moral de la CC2SO. Il estime le coût de la rénovation à 1,5 ou 2 millions d'€.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, répond que la CC2SO pourrait bénéficier d'aides car ce type de bâtiment est classé.

Le Président rappelle que la CC2SO va toujours chercher les aides disponibles.

Thierry HEBERT, commune d'Aveslès, explique que la commission patrimoine a travaillé sur le devenir de la piscine et a unanimement considéré que le besoin de médiathèque était avéré. Il a ensuite été observé que 1 000 m<sup>2</sup> était une surface trop importante pour une médiathèque et qu'il convenait de trouver d'autres activités à y installer.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, estime que des activités telles qu'un Fab lab pourraient y trouver leur place étant donné la jeunesse de la population accueillie dans ce secteur.

Thierry HEBERT, commune d'Aveslès, indique que la commission patrimoine se réunira en début d'année pour aborder spécifiquement le devenir de cette ancienne piscine et le nouveau Conseil communautaire donnera une orientation au projet dans le courant de l'année 2020.

Le Président rappelle que le projet culturel de territoire de la Communauté de communes envisageait la création d'une salle de spectacles d'environ 500 places sur la zone d'activités. Par ailleurs, un étudiant de Poix-de-Picardie a sollicité la CC2SO pour réaliser une projection du devenir de la piscine Tournesol. Dans ses recherches, il a imaginé entre autre installer une salle de spectacles dans le bassin, pour environ 35 personnes.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire par 93 voix POUR, 4 ABSTENTIONS et (BODEREAU Etienne, BOSREDON Philippe, AUZOU Emmanuel, MORAIN Bernard) et 1 non-participation au vote,**

- **APPROUVE les opérations et les autorisations de programmes et crédits de paiements**
- **AFFECTE la somme de 196 000 € à l'opération 15 pour l'augmentation du capital de la SAS Somme Sud-Ouest Energies.**

### **12.3. Budget PRINCIPAL : affectation du résultat anticipé**

Point retiré de l'ordre du jour.

### **12.4. Budget PRINCIPAL : budget primitif 2020**

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance le budget « PRINCIPAL » 2020.

Elle explique que le compte administratif présenté est provisoire et que, pour chaque budget présenté, il ne couvre que 11 mois de salaire. Toutefois, la différence sera faible.

Budget **service à domicile** :

- Dépenses inscrites au BP 2019 : 3 883 156 €.
- Dépenses réalisées sur 11 mois : 3 512 662,35 €
- Budget primitif 2020 : 4 115 850 €
- Recettes inscrites au BP 2019 : 3 754 500 €
- Recettes réalisées au compte administratif provisoire : 3 799 302 €
- Recettes inscrites au budget primitif 2020 : 3 920 500 €

Elle indique que la somme des salaires mensuels de ce service s'élève à environ 300 000 € sur un mois. Elle précise que la réforme du statut des personnels de la fonction publique obligera la CC2SO à rédiger de nouveaux contrats de travail, ce qui entraînera une surcharge financière dont chaque budget tient compte.

Un effort sur la formation aux premiers secours et à certains logiciels sera consenti. Par ailleurs, les dépenses liées aux agents travaillant dans les espaces verts sont comptabilisées dans le budget.

Les produits du budget **service à domicile** sont les suivants :

- Participation des familles : 1 100 000 €
- Participation du service au reste à charge : 250 000 €
- Participation du département : 2 400 000 €
- Bonus du CEPOM : 50 000 € (il devrait s'élever à 100 000 €).

Les investissements du budget **service à domicile** sont les suivants :

- Dépenses prévues : 27 899,60 €
- Dépenses réalisées : 10 106,60 €
- Dépenses prévues en 2020 : 52604 € (achats d'ordinateurs et travaux dans le bureau de Molliens-Dreuil)
- Recettes prévues : 10 656 €
- Recettes réalisées : 8 573,16 €
- Recettes prévues en 2020 : 8 550 € (essentiellement dûes aux amortissements)

Marc DEWAELE, vice-président en charge du bien vieillir, demande si le CEPOM 2 a été anticipé dans les recettes.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond par la négative.

Marc DEWAELE, vice-président en charge du bien vieillir, indique que le département, lors de son examen du rapport de l'autonomie, examinera l'évolution des tarifs de maintien domicile. Le CEPOM 2 prévoit de porter le tarif de 20,50 € à 21 €, soit environ 75 000 € supplémentaires. Le bonus de 50 000 € correspond à une enveloppe départementale de 400 000 €, mais le CEPOM 2 prévoit de porter ce bonus à 1,5 million d'€, soit probablement un bonus d'au moins 100 000 € pour la CC2SO, ce qui permettra d'accompagner l'évolution du statut et des contrats des auxiliaires de vie.

Budget **portage de repas** :

- Dépenses inscrites au BP 2019 : 400 243 €.
- Dépenses réalisées sur 11 mois : 423 888 € (les dépenses alimentaires ont été plus élevées que prévu)
- Budget primitif 2020 : 416 660 € (une nouvelle tournée prévue, un nouveau marché a été lancé, la fin d'une location mobilière est intervenue)

- Recettes inscrites au BP 2019 : 377 000 €
- Recettes réalisées au compte administratif provisoire : 390 470,40 €
- Recettes inscrites au budget primitif 2020 : 391 000 €

Les factures à la CC2SO ont toutes été payées début décembre.

Les investissements du budget **portage de repas** sont les suivants :

- Dépenses prévues : 105 000 €
- Dépenses réalisées : 103 834 €
- Dépenses prévues en 2020 : zéro
- Recettes prévues : 22 743 € (amortissement des véhicules acquis en 2019)
- Recettes réalisées : 11 742 €
- Recettes prévues en 2020 : 8 550 € (essentiellement dues aux amortissements)

Pour harmoniser les tarifs sur l'ensemble des anciennes communautés de communes, le tarif de Oisemont a été baissé à 7 €.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, souligne que les cantines devront fournir un à deux repas bio dans les cantines.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, indique que le marché lancé en 2019 inclut cette clause. Le tarif du prestataire tient compte de cette obligation.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, demande si la réglementation prévoit un ou deux repas bio par semaine et il s'enquiert du surcoût généré.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, ignore si c'est un ou deux repas par semaine. L'acte d'engagement prévoyait un tarif de repas « normal », un tarif intégrant les repas bio et un tarif intégrant des repas « vegan ».

Budget **téléalarme** :

- Dépenses inscrites au BP 2019 : 43 700 €.
- Dépenses réalisées sur 11 mois : 43 212,11 €
- Budget primitif 2020 : 46 200 €
- Recettes inscrites au BP 2019 : 53 800 €
- Recettes réalisées au compte administratif provisoire : 42 547,85 € (incluant les quatre trimestres)
- Recettes inscrites au budget primitif 2020 : 41 800 €

Le département contribue également au financement de la téléalarme.

Budget du service d'accompagnement du **bien vieillir à domicile** :

- Dépenses inscrites au BP 2019 : 383 243 €
- Dépenses réalisées sur 11 mois : 290 572,35 €
- Budget primitif 2020 : 360 970 €
- Recettes inscrites au BP 2019 : 98 000 €
- Recettes réalisées au compte administratif provisoire : 112 043 €
- Recettes inscrites au budget primitif 2020 : 96 000 €

Les dépenses inscrites incluent des indemnités kilométriques pour le service social, des charges liées aux emplois civiques, un DU de gérontologie (pour Madame Damay), des formations pour les services civiques et une ligne de 130 000 € cofinancée par la conférence des financeurs. Cette dernière apporte en recette 95 000 €. Une subvention de 15 000 € est prévue pour la mise à disposition d'une chambre d'urgence à la MARPA.

Les investissements du budget service d'accompagnement du **bien vieillir à domicile** sont les suivants :

- Dépenses prévues : 60 200 €
- Dépenses réalisées : 4 404 €
- Dépenses prévues en 2020 : 40 500 € (achat d'un véhicule)

- Recettes prévues : 84 120 €
- Recettes réalisées : 85 350,86 €
- Recettes prévues en 2020 : 52 720 €

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande à quoi correspond la ligne « concessions et droits similaires ».

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond que cela concerne les logiciels. Elle ajoute que les intitulés sont susceptibles de changer dans la comptabilité M57.

Budget du service **halte répit itinérante** (ce nouveau service permet, grâce à un car aménagé, de soulager les aidants) :

- Budget primitif 2020 : 113 800 € (incluant une assistance de vie sociale, deux aides médico-psychologiques et un tiers de poste de chauffeur)

Le car a été acheté et sera aménagé. Les sièges récupérés serviront aux autres cars de la CC2SO.

Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers, demande des informations sur le DMP.

Marc DEWAELE, vice-président en charge du bien vieillir, répond que l'ARS pilote le DMP. La mise en place du dossier médicosocial de la CC2SO s'est avérée trop compliquée.

Le Président rappelle que le DMSU est une expérience déjà ancienne.

Budget du service **voirie** :

- Dépenses inscrites au BP 2019 : 1 443 811 €
- Dépenses réalisées sur 11 mois : 1 454 006,23 €
- Budget primitif 2020 : 1 398 275 €
- Recettes inscrites au BP 2019 : 125 000 €
- Recettes réalisées au compte administratif provisoire : 291 677,48 € (liés notamment aux récupérations de FCTVA)
- Recettes inscrites au budget primitif 2020 : 135 000 € (FCTVA)

La diminution du budget est liée au transfert de personnel de la voirie vers le service espaces verts, où il travaille effectivement.

Les investissements du budget service **voirie** sont les suivants :

- Dépenses prévues : 3 520 803,98 €
- Dépenses réalisées : 1 969 020,79 €
- Dépenses prévues en 2020 : 4 542 008 € (incluant les nouvelles opérations et les reports)
- Recettes prévues : 2 752 989 €
- Recettes réalisées : 2 150 824,67 €
- Recettes prévues en 2020 : 1 729 876 €

Jean-Marie TURLLOT, commune de Montagne-Fayel, indique que les travaux de voirie entre Montagne et Fayel ont été réalisés avec un grand sérieux et avec du matériel de première qualité.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, confirme que de nombreux maires font part de leur satisfaction à l'égard des travaux du service voirie.

Budget du service **Gemapi Érosion** :

- Dépenses inscrites au BP 2019 : 56 500 €
- Dépenses réalisées sur 11 mois : 27 502,29 €
- Budget primitif 2020 : 119 500 €

Les investissements du budget service **Gemapi Érosion** sont les suivants :

- Dépenses prévues : 30 000 €
- Dépenses réalisées : zéro
- Dépenses prévues en 2020 : 72 000 € (bureau d'études pour le bassin versant Somme)
- Recettes prévues : 20 336 € (subvention qui aurait dû être perçue antérieurement)

Budget du service **espaces verts** (nouveau service) :

- Budget primitif 2020 : 295 830 €

Les investissements du budget service **espaces verts** sont les suivants :

- Dépenses prévues : 34 800 € (achat d'une faucheuse débroussailleuse et d'un véhicule utilitaire)
- Recettes prévues : FCTVA des matériels et véhicules acquis

Budget du service **aménagement de l'espace** :

- Dépenses inscrites au BP 2019 : 83 000 €
- Dépenses réalisées sur 11 mois : zéro
- Budget primitif 2020 : 217600 € (incluant des cotisations au pôle métropolitain et à l'Aduga, un thésard CIFR et les honoraires de 15 000 € pour la création de la SAS)
- Recettes inscrites au BP 2019 : 59 000 €
- Recettes réalisées au compte administratif provisoire : zéro
- Recettes inscrites au budget primitif 2020 : 24 000 € (14 000 € pour le remboursement du CIFR et 10 000 € de redevance d'occupation des chemins des éoliennes).

Les investissements du budget service **aménagement de l'espace** sont les suivants :

- Dépenses prévues : 500 000 €
- Dépenses réalisées : 343 000 € (achat de l'éolienne)
- Dépenses prévues en 2020 : 300 000 € de dépenses (cluster vert, récupération d'hydrogène et augmentation du capital évoquée plus haut)
- Recettes prévues en 2020 : 86 000 € (moins élevé que la subvention départementale de 125 000 € qui était prévue, car la dépense a été réduite, mais la somme de 125 000 € devrait au final être obtenue)

Jean-Jacques STOTER, Vice-président à l'aménagement de l'espace rappelle que le conseil communautaire a décidé de créer avec la SEM (constituée par la FDE 80 et la SICAE) une SAS de façon à se porter acquéreur de la société Enercap qui exploite une éolienne. Après négociation du prix avec le vendeur, le compromis obtenu est plus avantageux que prévu initialement. Par ailleurs, la SEM et la CC2SO envisageaient de doter la SAS de 700 000 € de capital auquel s'ajouteraient 500 000 € d'emprunt. Finalement, il s'est avéré que SEM et CC2SO pourraient apporter davantage de capital afin de réduire le recours à l'emprunt. Il est donc proposé de porter le capital de la SAS à 1,1 million d'€, chacun des actionnaires apportant 200 000 € supplémentaires (ou, plus précisément, 196 000 € supplémentaires apportés par la CC2SO qui détiendra 49 % de la SAS). Ainsi, la CC2SO expérimentera l'éolien public, avec les charges et les recettes inhérentes.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande si les cotisations payées dans ce budget financent le service qui instruit les permis de construire.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond par la négative.

Jean-Jacques STOTER, Vice-président à l'aménagement de l'espace explique que c'est lié à l'urbanisme et à l'habitat.

Budget du service **développement économique** :

- Dépenses inscrites au BP 2019 : 268 160 €
- Dépenses réalisées sur 11 mois : 174 236 € (concernant essentiellement les salons)
- Budget primitif 2020 : 458 285 € (incluant entre autres les études en vue de la création du magasin de producteurs, du cluster vert, de la publicité, l'adhésion à des associations, le Fisac et le transfert d'un prêt de la commune de Poix-de-Picardie)
- Recettes inscrites au BP 2019 : 11300 €
- Recettes réalisées au compte administratif provisoire : 144 15,94 €
- Recettes inscrites au budget primitif 2020 : 16 295 € (incluant une participation de Beaucamps et du Bosquel, des exposants d'Arti local et le remboursement par Poix-de-Picardie de 25 % du prêt mentionné plus haut)

Les investissements du budget service **développement économique** :

- Dépenses prévues : 353 631 €
- Dépenses réalisées : 226 719,39 €
- Dépenses prévues en 2020 : 679 316 € (incluant Sica Somme de saveurs et Picard'IA, qui a acquis 90 % des financements nécessaires).

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique que la Sica Somme de Saveurs doit modifier son projet de départ car le nettoyage des légumes et le stockage le nécessitent. L'achat de terrains éventuels a été inscrit, au cas où des échanges de terres seraient nécessaires. 100 000 € sont prévus pour les aides immobilières aux entreprises (plafonnées à 10 000 € par entreprise) et un investissement de 140 000 € du Fisac est prévu. Une recette de 98 000 € du Fisac est prévue. Une dépense de 50 000 € pour un projet de cuisine centrale est inscrite dans le cadre du programme alimentaire territorial et du développement des repas vegan et autres.

L'opération 21, concernant un projet de construction d'un hôtel d'entreprises, a consommé 6 120 € en 2019 (sur une enveloppe prévisionnelle de 50 000 €) et fait l'objet de l'inscription de 100 000 € pour 2020.

Arnaud de MONCLIN, commune de Courcelles-sous-Thoix, explique que, dans le cadre de la révision du SCOT, le pôle métropolitain, probablement sur instruction de l'État, serait sur le point de supprimer des ZAC non encore opérationnelles (par exemple, celle du Bosquel). Il demande si ces informations sont confirmées et si, dans ces conditions, il ne serait pas nécessaire de viabiliser rapidement cette ZAC afin de la maintenir. En effet, cette ZAC est un poumon nécessaire au Contynois.

Le Président répond qu'il n'a pas d'information relative à cette ZAC. Étant donné qu'aucune entreprise ne s'est encore implantée sur la zone, il n'est pas possible de savoir quels réseaux installer. Les investisseurs, sensibles à la raréfaction des terres, semblent prêts à investir rapidement.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, explique que la révision du SCOT remet en question le SCOT élaboré en 2012, époque marquée par la crise financière. Aujourd'hui, le SCOT du Grand Amiénois comprend le Moreuillois, Montdidier et Roye. Dans le cadre des discussions sur la révision du SCOT, la question de conserver tous les projets de zones d'activité s'est posée. À cette question, l'ensemble des participants ont répondu oui, mais certains, comme Alain GEST, Président d'une communauté d'agglomération, ont mis en garde les participants. En effet, les investisseurs comme Amazon sont libres de choisir telle ou telle zone qu'ils jugent suffisamment attractive. La zone du Bosquel doit donc être la plus attractive possible. Il n'est pas prévu à ce stade de supprimer des zones d'activité.

Le Président explique que la CC2SO a intérêt à profiter de la force de frappe d'Amiens en matière de communication auprès des investisseurs, sur les salons et autres.

Nicolas PORTOIS, commune des Ô-DE-SELLE (Tilloy-les-Conty), observe que retirer des emplois à Dury pour les placer à Longueau n'est pas profitable. Les villages cherchent à attirer des emplois.

Jean-Marie TURLLOT, commune de Montagne-Fayel, explique, en tant que représentant de la chambre d'agriculture, que les entreprises choisissent leur emplacement. Lorsqu'il a voulu mettre en avant le Bosquel ou Croixrault, il lui a été répondu qu'aujourd'hui les investisseurs recherchent des surfaces énormes afin d'y construire des bâtiments qu'ils loueront ou vendront. Dans ce contexte, il craint que la zone du Bosquel ne soit même pas assez grande pour ce type d'investisseur. Il confirme qu'actuellement les mouvements des entreprises constatés autour d'Amiens déplacent des emplois mais n'en créent pas. Il déplore que certains affirment que la campagne est déserte, alors que la CC2SO fait beaucoup d'efforts en matière de crèches, de scolaire, de transports, d'accompagnement de personnes âgées, etc. La politique actuelle ne résoudra pas les problèmes de transport.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, confirme que la question de l'attractivité des territoires non urbanisés se pose et que la vie y est agréable. Il indique que la révision du SCOT durera deux ans. Il craint qu'avec le changement des habitudes de consommation les friches commerciales se multiplient. Compte tenu de la loi qui vise à réduire la consommation de l'espace agricole (par l'habitat et les entreprises), il sera nécessaire d'envisager la réutilisation des

friches industrielles. Ainsi, il évoque la possibilité de créer un établissement public foncier, comme celui qui existe dans le Nord-Pas-de-Calais et qui a contribué à la reconversion d'entreprises. Ce type d'établissement permet de disposer des moyens pour reconverter des sites (des friches de périphérie notamment) et d'éviter de bâtir ailleurs.

Il importe que la CC2SO soit attractive et en mesure de communiquer de façon attractive sur son identité, pour effacer l'image de « désert économique et culturel » dont sont affublés les territoires situés hors des métropoles. En effet, la CC2SO est exemplaire en termes de mobilité et sa politique scolaire est très positive. Disposer d'un cluster vert serait un grand atout qui marquerait les esprits.

Le Président explique que le nom prévu pour le cluster vert était « Totem ». Ce cluster vise les éoliennes, la méthanisation, les matériaux d'isolation écologiques, etc.

Nicolas PORTOIS, commune des Ô-DE-SELLE (Tilloy-les-Conty), explique que la CDPENAF va mettre en application une politique de reconquête des friches.

Le Président explique que l'intérêt d'un EPF réside dans ses moyens financiers et humains. Lors de sa visite dans la Somme, l'EPF du Nord-Pas-de-Calais a donné des pistes de travail très intéressantes ; il est possible que le préfet lance la création d'un EPF.

Nicolas PORTOIS, commune des Ô-DE-SELLE (Tilloy-les-Conty), observe que ce dossier progresse car les collectivités territoriales s'en donnent enfin les moyens.

Le Président explique que le territoire compte entre autres la friche d'Hornoy-le-Bourg, qui n'est plus adaptée à l'agriculture moderne, et qui va être reconquise, en bonne intelligence.

**Budget du service tourisme :**

- Dépenses inscrites au BP 2019 : 153 074 €
- Dépenses réalisées sur 11 mois : 92 383,11 €
- Budget primitif 2020 : 120 835 €
- Recettes inscrites au BP 2019 : 11 400 €
- Recettes réalisées au compte administratif provisoire : 10 710 €
- Recettes inscrites au budget primitif 2020 : 1 500 €

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique qu'un des agents du service n'a pas travaillé toute l'année. De plus, le financement de l'opération Mémoire de nos villages impacte le budget.

**Les investissements du budget service tourisme :**

- Dépenses prévues en 2019 : 15 692,23 €
- Dépenses réalisées : 7 294,58 €
- Dépenses prévues en 2020 : achats de signalétique de VTT
- Recettes prévues en 2019 : 75 084 €
- Recettes réalisées : 7 368,78 €
- Recettes prévues en 2020 : 6 000 €

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, demande si la signalétique du tourisme fait partie du budget « tourisme ».

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, répond que la signalétique à caractère touristique relève du service tourisme ; l'exercice 2020 ne comporte pas d'inscription sur ce plan car le pôle métropolitain réfléchit à une uniformisation de la signalétique de son territoire. Un appel d'offres sera lancé pour ce faire et les crédits nécessaires seront débloqués.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, rappelle que sa commune attend depuis 6 ans les panneaux de signalisation du prieuré d'Airaines.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, rappelle que la signalétique interne à la commune relève de la compétence communale. Il ajoute que depuis 6 ans la commune a eu l'occasion de la mettre en place.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, indique que sa commune a mis en place une signalétique anodine et elle demande de panneaux plus imposants.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique que le département est en train de mettre en place des financements pour la signalétique des monuments historiques de son territoire.

Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers, explique qu'il a assisté à la projection d'un film relatant le parcours d'une femme dans les hauts-lieux de l'ex-CCSOA et il demande si un film similaire pour la mise en valeur des attraits touristiques de Oisemont et de Conty est en préparation, pour remédier aux « zones blanches touristiques » qui existent sur le territoire.

Le Président répond que Pascal Bohin, vice-président en charge du tourisme, absent ce soir, siège à la commission tourisme du pôle métropolitain. Un travail de mise en valeur est en cours.

Frédéric MARSEILLE, commune de Thois, demande pourquoi il existe une telle différence entre les recettes d'investissement prévisionnelles et les recettes réalisées.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique qu'il était prévu la réalisation d'un « village tourisme » à Conty et que celui-ci ne se fera pas. .

Loïc LEROY, commune de Saulchoy-sous-Poix, demande si c'est sur ce projet que la subvention n'a pas été obtenue.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que seule la recette était inscrite, l'opération n'a pas été réalisée et la subvention n'a pas été perçue.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, déplore les prévisions de pluie systématiques visant la région, alors qu'il y fait aussi très beau.

#### Budget du service **culture** :

- Dépenses inscrites au BP 2019 : 161 105 €
- Dépenses réalisées sur 11 mois : 156 447,78 €
- Budget primitif 2020 : 156 324 €
- Recettes inscrites au BP 2019 : 8 300 €
- Recettes réalisées au compte administratif provisoire : 8 260 €
- Recettes inscrites au budget primitif 2020 : 7 000 € (les droits d'entrée des spectacles).

#### Les investissements du budget service **culture** sont les suivants :

- Dépenses prévues : 800 €
- Dépenses réalisées : zéro
- Recettes réalisées : 254,72 €
- Recettes prévues en 2020 : 2 584 € (achats pour des bancs et repose pieds)

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, invite chacun à assister aux spectacles proposés, qui sont toujours magnifiques.

Le projet culturel déposé au département a été accepté, ce qui permettra à la CC2SO de percevoir un bonus marquant la belle programmation du territoire.

En 2019, le Tremplin a été organisé. Les dépenses prévues s'élevaient à 63 000 €, 16 845,91 € ont été dépensés et cette année 191 600 € sont inscrits en vue de l'organisation du Chahut vert. Les recettes se sont élevées à 439,12 € et cette année 76 000 € sont prévus (incluant billets d'entrée, restauration, mécénat et exposants). La scène du festival sera plus grande, le système de paiement évoluera et les charges de personnel sont payées en heures supplémentaires sur le budget des autres services.

#### Budget du service **lecture** :

- Dépenses inscrites au BP 2019 : 520 620 € (animations dans les bibliothèques, achats de livres et d'abonnements)
- Dépenses réalisées sur 11 mois : 472 262,84 €
- Budget primitif 2020 : 567 756 €
- Recettes inscrites au BP 2019 : 800 €
- Recettes réalisées au compte administratif provisoire : 10 689 € (incluant une subvention de la région de 5 000 €)
- Recettes inscrites au budget primitif 2020 : 900 € (les droits d'entrée des spectacles).

#### Les investissements du budget service **lecture** sont les suivants :

- Dépenses prévues : 18 500 €
- Dépenses réalisées : 17 349,80 €
- Dépenses prévues en 2020 : 23 120 € (vidéoprojecteur, PC et mobilier)
- Recettes prévues en 2019 : 2 905 €
- Recettes réalisées : 3 384,47 €
- Recettes prévues en 2020 : 3 190 € (amortissement du matériel informatique)

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique que la dépense par habitant (communes disposant d'une médiathèque) s'élève à 3,25 € pour 11 350 personnes. Ainsi, la CC2SO bénéficiera d'une subvention de Dotation générale de décentralisation (DGD) et pourra répondre à des appels à projets de la DRAC. En outre, un demi-poste à temps complet sera recruté pour la médiathèque de Poix-de-Picardie.

#### Budget du service **urbanisme** :

- Dépenses inscrites au BP 2019 : 57 110 €
- Dépenses réalisées sur 11 mois : 37975,01 €
- Budget primitif 2020 : 68 457 € (4 000 € pour d'éventuelles modifications de PLU, 20 000 € d'honoraires pour le commissaire enquêteur pour les PLU de Conty et de la CC2SO)
- Recettes inscrites au BP 2019 : 8 500 €
- Recettes réalisées au compte administratif provisoire : zéro (refacturation aux communes des éventuelles modifications de PLU)

#### Les investissements du budget service **urbanisme** sont les suivants :

- Dépenses prévues : 296 600 €
- Dépenses réalisées : 112 571,71 €
- Dépenses prévues en 2020 : 367 000 €
- Recettes prévues en 2019 : 213 973 €
- Recettes réalisées : 55 126 €
- Recettes prévues en 2020 : 387 907 € (incluant notamment une subvention de l'Agence de l'eau pour la gestion des eaux pluviales)

#### Budget du service **habitat** :

- Dépenses inscrites au BP 2019 : 549 574 €
- Dépenses réalisées sur 11 mois : 237 614,54 €
- Budget primitif 2020 : 693 864 € (incluant 162 000 € pour l'ADS, 303 000 € de subventions pour l'OPAH et le PIG)
- Recettes inscrites au BP 2019 : 104 000 €
- Recettes réalisées au compte administratif provisoire : 32 707 €
- Recettes prévues en 2020 : 161 261 € (incluant notamment un remboursement de 120 000 € pour l'instruction du droit des sols)

#### Les investissements du budget service **habitat** sont les suivants :

- Dépenses prévues : 88 457 €
- Dépenses réalisées : 33 625 €
- Recettes prévues en 2019 : 179 725 €
- Recettes réalisées : 67 312 €

- Recettes prévues en 2020 : 166 792 € (incluant notamment les conventions avec l'OPAH et le PIG)

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique qu'un poste de CIFRE est prévu pour ce service, il occasionnera à la fois des dépenses et des recettes. Par ailleurs, l'Application des Droits des Sols est payée avec deux ans de retard.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, déplore les problèmes d'instruction des permis de construire (observations, pièces manquantes, etc.) qui retardent les chantiers et fatiguent les acteurs de sa commune. Il estime que le service d'instruction auquel a été déléguée la compétence de l'habitat n'est pas d'un grand secours. Il souhaiterait que la relation avec cet organisme instructeur fasse l'objet d'une vigilance renforcée.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemmesnil-Floxicourt, explique que ce service agit en protection des maires pour la délivrance des autorisations à construire, à urbaniser ou à aménager. Il rappelle que certains aménageurs vendent des projets en prétendant à tort que les autorisations seront aisément obtenues. Il attend des services de l'ADS qu'ils alertent les maires lorsque c'est nécessaire, car au final ce sont ces derniers qui prennent la responsabilité de signer ou non les autorisations. Il préfère travailler en confiance avec ce service plutôt qu'avec un commercial qui lui assure à tort que tout ira bien. Il explique que le maire pourrait être très tourmenté si, après l'envoi du permis en préfecture, ce dernier était contesté. L'ADS est un service rendu au maire – désormais payant, depuis que l'État s'est défait de cette tâche – avec beaucoup de compétence.

Sylvain MANACH, vice-président en charge de l'habitat, assure que son service fait son possible pour faciliter le travail des constructeurs-pavillonneurs, et son service s'est fâché avec l'un de leurs commerciaux qui n'avait pas respecté le règlement de zone qui pourtant lui avait été transmis par son service. L'ADS est venue quatre fois sur le secteur de Oisemont. Il invite les maires à le solliciter car son avis est précieux et il invite les maires à lui faire remonter les éventuelles difficultés rencontrées avec l'ADS.

Le Président estime qu'il est nécessaire de relancer l'idée d'une réunion de concertation entre les différents acteurs de l'instruction des permis de construire, élus et secrétaires de mairie notamment. Il confirme que l'État s'est débarrassé de ce travail qui était autrefois gratuit.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique que dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG) une AE/CP de 1 775 000 € sur 5 ans est prévue, soit environ 300 000 € par an dédiés à la réhabilitation de l'habitat.

#### Budget du service **communication** :

- Dépenses inscrites au BP 2019 : 208 346 €
- Dépenses réalisées sur 11 mois : 125 196,39 €
- Budget primitif 2020 : 223 040 € (incluant notamment une enveloppe de 40 000 € dédiée à un audit sur la diffusion des informations aux communes et la cotisation de 26 000 € pour Somme Numérique)
- Recettes inscrites au BP 2019 : 10 000 €
- Recettes réalisées au compte administratif provisoire : 9 595,56 €
- Recettes prévues en 2020 : 3 000 €

#### Les investissements du budget service **communication** sont les suivants :

- Dépenses prévues : 122 975 €
- Dépenses réalisées : 21 553,82 € (l'installation de six panneaux a été décalée à 2020, pour une dépense de 295 180 €)
- Dépenses prévues en 2019 : 20 186 €
- Dépenses réalisées : 4 479,81 €
- Dépenses inscrites pour 2020 : 29 160 €.

Budget du service **crèche des frimousses** (117 inscrits et 72 000 heures de garde d'enfants) :

- Dépenses inscrites au BP 2019 : 630 129 €
- Dépenses réalisées sur 11 mois : 528 636 €
- Budget primitif 2020 : 574 615 €
- Recettes inscrites au BP 2019 : 413 640 €
- Recettes réalisées au compte administratif provisoire : 458 016,69 €
- Recettes prévues en 2020 : 375 000 €

Les investissements du budget service **crèche des frimousses** sont les suivants :

- Dépenses prévues : 25 700 €
- Dépenses réalisées : 21 734,21 €
- Dépenses inscrites pour 2020 : 30 600 € (incluant notamment l'achat de stores et de cloisons, d'un système de catalyse de l'eau et d'un abri de stockage)
- Recettes prévues en 2019 : 8 619 €
- Recettes réalisées : 12 485,50 €
- Recettes inscrites pour 2020 : 3 828 €

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique que les charges de personnel avaient diminué en 2019 en raison de congés longue maladie ou maternité.

Budget du service **crèche des fripouilles** :

- Crèche d'Essertaux : budget très faible en 2019 et budget 2020 de 209 345 €
- Crèche de Conty : subvention de 125 000 € versée par la CC2SO (96 000 € payés en 2018 et 107 000 € en 2019 : les raisons de cette hausse vont être analysées)
- Recettes prévues en 2019 : 6 000 €
- Recettes réalisées en 2019 : 1 036 €
- Recettes de la crèche d'Essertaux inscrites pour 2020 : 133 000 € (le reste à charge s'élèvera à 76 345 €)

Les investissements du budget service **crèche des fripouilles** sont les suivants :

- Dépenses prévues : 30 150 €
- Dépenses réalisées : 31 005,76 €
- Dépenses inscrites pour 2020 : 3 500 € (achat d'une licence de logiciel et rachat d'un véhicule)
- Recettes prévues en 2019 : zéro

Frédéric MARSEILLE, commune de Thois, demande des informations sur la fréquentation des crèches.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond que le bilan sera disponible à partir du mois d'avril ou mai. La crèche d'Essertaux a cumulé 34 000 heures.

Budget du **salon petite enfance** :

- Dépenses réalisées : 5 553 €
- Recettes réalisées au compte administratif provisoire : 168 €
- Aucun projet pour 2020

Budget du service **relais d'assistantes maternelles (RAM)** :

- Dépenses inscrites au BP 2019 : 94 365 €
- Dépenses réalisées sur 11 mois : 82 879,29 €
- Budget primitif 2020 : 82 304 €
- Recettes inscrites au BP 2019 : 30 000 €
- Recettes réalisées au compte administratif provisoire : 7 069,46 €
- Recettes prévues en 2020 : 30 000 € (c'est essentiellement la CAF qui finance le RAM)

Les investissements du budget service **relais d'assistantes maternelles** :

- Dépenses prévues : 2 850 €
- Dépenses réalisées : 2790,89 €
- Dépenses inscrites pour 2020 : 1 550 € à Conty
- Dépenses prévues en 2019 : 2 025 €

- Dépenses réalisées : 2 023 €

Budget du nouveau service **accueil parents enfants** installé au centre social (il déménagera ensuite à Airaines) :

- Dépenses inscrites au BP 2020 : 29 500 €
- Investissements : 2 000 € de dépenses

Budget du service **halte itinérante Roul'doudou** (fréquentation en augmentation) :

- Dépenses inscrites au BP 2019 : 111 658 €
- Dépenses réalisées sur 11 mois : 111 505 €
- Budget primitif 2020 : 105 520 €
- Recettes inscrites au BP 2019 : 47 000 €
- Recettes réalisées au compte administratif provisoire : 62 000 €
- Recettes prévues en 2020 : 48 000 € (c'est essentiellement la CAF qui finance)

Les investissements du budget service **halte itinérante Roul'doudou**:

- Dépenses prévues en 2019 : 10 000 €
- Dépenses réalisées : 3 584,31 €
- Dépenses inscrites pour 2020 : 4 546 € (malles, ventilateurs, etc.)
- Recettes prévues en 2019 : 488 €
- Dépenses réalisées : 488 €

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique qu'au budget petite enfance est inscrit le financement d'un demi-poste de coordonnateur petite enfance, pour 18 210 € de dépense de fonctionnement et 500 € de dépenses d'investissement.

Budget du service **des écoles** (en 2018-2019, 28 sites scolaires et 3 366 élèves, 200 dans les écoles privées, et en 2019-2020 le nombre d'élèves s'élèvera à 3 251) :

- Dépenses inscrites au BP 2019 : 5 306 645 €
- Dépenses réalisées sur 11 mois : 4 664 475,44 €
- Budget primitif 2020 : 5 178 000 €
- Recettes inscrites au BP 2019 : 170 000 €
- Recettes réalisées au compte administratif provisoire : 173 563,10 €
- Recettes prévues en 2020 : 160 000 €

Les investissements du budget service **des écoles** sont les suivants :

- Dépenses prévues en 2019 : 1 004 009,15 €
- Dépenses réalisées en 2019 : 398 988,31 €
- Dépenses prévues en 2020 : 1 020 882 € (incluant des travaux de chauffage et de toiture)
- Recettes prévues en 2019 : 521 318 €
- Recettes prévues en 2020 : 324 377,14 € (le versement d'une subvention ancienne de 6 674,61 € interviendra en 2020)

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique que les dépenses inscrites au BP 2020 concernent entre autres l'achat de contenants, le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) et l'acquisition de petit matériel pour des travaux de peinture dans onze classes.

Budget du service **des cantines** (1 690 élèves servis dans 20 restaurants) :

- Dépenses inscrites au BP 2019 : 1 504 417,88 €
- Dépenses réalisées sur 11 mois : 1 321 094,22 €
- Budget primitif 2020 : 1 538 750 €
- Recettes inscrites au BP 2019 : 908 000 €
- Recettes réalisées au compte administratif provisoire : 835 385,98 €
- Recettes prévues en 2020 : 911 000 €

Les investissements du budget service **des cantines** sont les suivants :

- Dépenses prévues en 2019 : 100 650 €
- Dépenses réalisées en 2019 : 99 243,84 €
- Dépenses prévues en 2020 : 107 572 € (incluant notamment l'achat d'une autolaveuse)
- Recettes prévues en 2020 : 1617,88 € (amortissements)

Jean-Marie TURLLOT indique que la cantine de Molliens-Dreuil accueille aujourd'hui 90 enfants contre 37 à l'origine. Ainsi, deux services de 45 enfants sont effectués sur une surface de 50 m<sup>2</sup>, ce qui n'est pas tenable. Le conseil municipal pourrait délivrer la salle des fêtes située en face. La CC2SO demande que la salle des fêtes puisse être utilisée 3 heures chaque jour scolaire ouvrable. Étant donné que 90 % des enfants déjeunant à la cantine sont de Molliens-Dreuil, la situation est difficilement compréhensible. Cette solution sera provisoire dans l'attente de la dépense de l'enveloppe de 800 000 € accordée à la commune de Molliens-Dreuil. Il faut trouver une solution pour l'intérêt des enfants. Si le conseil municipal pouvait revoir son avis, cela serait un beau cadeau de Noël pour les enfants.

Budget du service **périscolaire** :

- Dépenses inscrites au BP 2019 : 56 350 €
- Dépenses réalisées sur 11 mois : 116 796,27 €
- Budget primitif 2020 : 91 650 €
- Recettes inscrites au BP 2019 : 318 000 €
- Recettes réalisées au compte administratif provisoire : 189 866,26 €
- Recettes prévues en 2020 : 280 000 €

Les investissements du budget service **périscolaire** sont les suivants :

- Dépenses prévues en 2019 : 6 000 €
- Dépenses réalisées en 2019 : 3 185,24 €
- Dépenses prévues en 2020 : 6 384 €
- Recettes en 2019 : 11 659,19 € (en provenance de la commune de Liomer)

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que le personnel de ce budget est rattaché au budget scolaire.

Budget du service **jeunesse** :

- Dépenses inscrites au BP 2019 : 760 480 €
- Dépenses réalisées sur 11 mois : 635 235,88 €
- Budget primitif 2020 : 721 290 €
- Recettes inscrites au BP 2019 : 585 000 €
- Recettes réalisées au compte administratif provisoire : 305 930,85 €
- Recettes prévues en 2020 : 360 000 €

Les investissements du budget service **jeunesse** sont les suivants :

- Dépenses prévues en 2019 : 138 765,75 €
- Dépenses réalisées en 2019 : 55 544,89 €
- Dépenses prévues en 2020 : 182 091 € (incluant notamment le car à aménager et l'achat d'un minibus)
- Recettes prévues en 2019 : 22 370 €
- Recettes effectives de 2019 : 3 354 €
- Recettes inscrites pour 2020 : 31 340 €

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique que les recettes de ce service proviennent des parents et de la CAF.

Budget du service **espace vie sociale** :

- Dépenses inscrites au BP 2020 : 73 584 €
- Recettes prévues en 2020 : 15 000 €

Les investissements du budget service **espace vie sociale** sont les suivants :

- Dépenses prévues en 2020 : un tiers du car à aménager et tablettes numériques

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que la CC2SO prévoit la mise en place d'une Maison France Service itinérante.

Budget du service **gymnases** :

- Dépenses inscrites au BP 2019 : 263 193 €
- Dépenses réalisées sur 11 mois : 181 703,27 €
- Budget primitif 2020 : 263 880 € (cinq agents, projets de vitrage et de menuiserie dans tous les gymnases)
- Recettes inscrites au BP 2019 : 24 750 €
- Recettes réalisées au compte administratif provisoire : 26 936 €
- Recettes prévues en 2020 : 27 650 €

Les investissements du budget service **gymnases** sont les suivants :

- Dépenses prévues en 2019 : 89 530,64 €
- Dépenses réalisées en 2019 : 80 710,41 €
- Dépenses prévues en 2020 : 117 824 € (incluant notamment le contrôle et l'accès incendie et l'achat de matériel de sport)
- Recettes prévues en 2019 : 93 €
- Recettes effectives de 2019 : 92,43 €
- Recettes inscrites pour 2020 : 12 880 €

Budget du service **patrimoine/bâtiment** (116 bâtiments à entretenir, 5 agents techniques, 1 responsable administratif et 5 véhicules, pour 22 interventions par semaine) :

- Dépenses inscrites au BP 2019 : 337 357 €
- Dépenses réalisées sur 11 mois : 296 538,99 €
- Budget primitif 2020 : 346 255 €
- Recettes réalisées au compte administratif provisoire : 9 575,62 € (remboursement d'arrêts maladie)

Les investissements du budget service **patrimoine/bâtiment** sont les suivants :

- Dépenses prévues en 2019 : 209 000 €
- Dépenses réalisées en 2019 : 13 724 €
- Dépenses prévues en 2020 : 190 094 € (incluant notamment l'achat d'un logiciel de gestion des bâtiments, la couverture du bâtiment technique d'Oisemont et l'achat de deux véhicules)
- Recettes prévues en 2019 : 3 557 €
- Recettes effectives de 2019 : 1 778,64 €
- Recettes inscrites pour 2020 : 37 463 € (incluant une subvention d'État de 32 708 €)

Budget de la **maison de santé de Quevauvillers** :

- Dépenses inscrites au BP 2019 : 64 400 €
- Dépenses réalisées sur 11 mois : 17 635 €
- Budget primitif 2020 : 64 900 € (travaux d'isolation phonique)
- Recettes prévues en 2019 : 71 000 €
- Recettes effectives de 2019 : 21 272 €
- Recettes inscrites pour 2020 : 71 000 € (essentiellement le remboursement de l'isolation phonique par l'assureur)

Les investissements de la **maison de santé de Quevauvillers** sont les suivants :

- Dépenses prévues en 2020 : 18 100 € (remboursement de l'emprunt)

Budget de la **maison de santé de Molliens-Dreuil** :

- Dépenses inscrites au BP 2019 : 70 950 €
- Dépenses réalisées sur 11 mois : 15 809,90 €
- Budget primitif 2020 : 69 950 € (travaux d'isolation phonique)
- Recettes prévues en 2019 : 77 000 €

- Recettes effectives de 2019 : 27 615 € (loyer)
- Recettes inscrites pour 2020 : 77 000 € (essentiellement le remboursement de l'isolation phonique par l'assureur et le loyer)

Les investissements de la **maison de santé de Molliens-Dreuil** sont les suivants :

- Dépenses prévues en 2019 : 22 800 €
- Dépenses réalisées en 2019 : 42 042,31 €
- Dépenses prévues en 2020 : 23 500 €

Budget du **pôle médical de santé d'Hornoy-le-Bourg** :

- Dépenses inscrites au BP 2019 : 18 345 €
- Dépenses réalisées sur 11 mois : 16 098,11 €
- Budget primitif 2020 : 18 595 €
- Recettes prévues en 2019 : 74 000 €
- Recettes effectives de 2019 : 86 481,77 € (loyers des soins service, SIAD, SIVU infirmier et CCAS d'Hornoy-le-Bourg pour un montant de 35 000 €, incluant un rappel d'années antérieures)

Les investissements du **pôle médical de santé d'Hornoy-le-Bourg** sont les suivants :

- Dépenses prévues en 2020 : 19 500 € (remboursement de l'emprunt)
- Dépenses réalisées en 2019 : 42 042,31 €
- Dépenses prévues en 2020 : 23 500 €

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente les opérations suivantes :

- L'agrandissement du siège de la CC2SO, qui occasionnera une dépense de 150 000 € en 2020 et une demande de DETR de 263 550 €.
- Équipement aquatique : sur une dépense budgétée de 116 407 €, 42 506,89 € ont été dépensés, la différence a été reportée. En recette, 519 179 € étaient prévus, seuls 21 665 € ont été encaissés. Le report important est lié aux subventions qui n'ont pas été reçues. Marie DUMUIN travaillera à la récupération des subventions.
- À la crèche d'Airaines, une dépense de 1 268 744 € a été budgétée, mais l'opération a démarré en retard, donc 38 371,23 € ont été dépensés et la somme de 228 373 € est reportée, à laquelle s'ajoutera 1 million d'€, soit une dépense en 2020 de 1 228 373 €. En recette, la somme de 1 200 333,70 € n'a pas été touchée, elle est reportée au budget 2020 (subventions du département et de la CAF).
- Eolien : une dépense de 500 000 € était prévue, 343 000 € ont été dépensés et 300 000 € sont inscrits pour 2020. En recette, les 125 000 € prévus sont maintenus.
- RPC de Oisemont : une dépense de 1 850 000 € avait été inscrite, 1 641 873,62 € ont été dépensés, donc un report 165 356 € est effectué en 2020 auquel s'ajoute une dépense supplémentaire de 6 600 €, soit un budget 2020 de 171 956 €. En recette, 1 476 904 € étaient prévus, la recette s'est élevée à 205 822 € (FCTVA), des subventions sont reportées, 1 193 314 € sont budgétés en 2020.
- Groupe scolaire de Namps-Maisnil : des reliquats de factures de 10 738,90 € avaient été inscrits, 7 104,12 € ont été payés et la somme de 3 634 € est reportée en 2020. En recette, 557 621,60 € avaient été inscrits, 208 122,41 € ont été perçus, 377 132 € de subventions à réclamer sont inscrits au budget 2020.
- Accueil périscolaire du Bosquel : une dépense de 41 466,23 € avait été inscrite, tout a été dépensé en 2019, aucune dépense n'est prévue. En recette, 82 500 € étaient prévus, la recette s'est élevée à 6 069,47 € (FCTVA), donc 82 500 € sont budgétés en 2020.
- Gymnase de Oisemont : une dépense de 686 207,63 € avait été inscrite, 19 421,82 € ont été dépensés, donc un report 48 286 € est effectué en 2020 auquel s'ajoutent 600 000 €, soit un budget 2020 de 648 286 €. En recette, 57 378 € étaient prévus, la recette s'est élevée à 12 736,55 €, une subvention de 228 335 € doit être réclamée.
- Hôtel d'entreprises : une dépense de 50 000 € avait été inscrite, 6 120 € ont été dépensés, et 100 000 € sont inscrits en 2020.
- Golf miniature : une dépense de 1 500 € avait été inscrite, 1 441,80 € ont été dépensés. En recette, 47 500 € étaient prévus, la recette s'est élevée à 40 405 € (FCTVA), la somme de 47 500 € reste inscrite au budget 2020.

- Cantine de Molliens-Dreuil : une dépense de 840 000 € a été inscrite, la DETR a été demandée à hauteur de 190 400 €, soit 35 % d'une assiette subventionnable à 476 000 €.

Frédéric MARSEILLE, commune de Thaix, observe que de nombreuses subventions sont reportées d'une année sur l'autre.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique qu'elles n'avaient pas été demandées. Marie DUMUIN aura pour mission de les récupérer.

Frédéric MARSEILLE, commune de Thaix, demande si de nouvelles demandes interviendront en 2020.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond que les DTER pour l'école de Molliens-Dreuil et l'agrandissement du siège ont été effectuées.

Le Président précise que la DETR est demandée par le bureau.

Frédéric MARSEILLE, commune de Thaix, demande si les subventions sont renouvelées chaque année.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond par la négative.

Elle explique que les résultats de l'année 2019 ne peuvent pas encore être affectés. Toutefois, elle indique que le résultat de l'exercice 2019 s'élève à 1 257 238,64 €, auquel s'ajoute un report de résultat antérieur de 4 920 646,98 €, donc le résultat du compte de fonctionnement s'élève à 6 177 885,62 €. En revanche, l'investissement présente un déficit de 3 712 205,86 €, mais comme le total des subventions à réclamer s'élève à 2 229 147,75 €, le déficit d'investissement est limité à 1 483 060,11 €. Pour combler ce déficit, l'excédent de fonctionnement sera ponctionné, ce qui ramène l'excédent de 2019 à 4 694 825,51 €.

Le budget primitif équilibré s'élève à 24 284 568,00 € pour la section de fonctionnement et à 12 114 454,00 € pour la section d'investissement.

Le total des dépenses et recettes de fonctionnement s'élève à 34 295 952,28 € et le total des dépenses et recettes d'investissement s'élève à 14 951 760,58 €. La différence par rapport au BP 2019 est due à la non intégration de l'excédent de 2019. Pour équilibrer le budget, un emprunt d'équilibre a été effectué, il sera annulé par l'affectation de résultat de l'année précédente.

Pour clore sa présentation, Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, cite la phrase suivante : « Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, mais travailler ensemble c'est la réussite ».

Le Président souligne la qualité du travail d'Isabelle de Waziers, des élus et des services grâce auquel le Conseil communautaire va pouvoir voter le budget dès le mois de décembre.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, il propose de passer au vote.

**Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 93 voix POUR, 1 ABSTENTION (LENEL Marcel) et 5 non-participations au vote, arrête le budget primitif équilibré à la somme de :**

• <b>Section de fonctionnement .....</b>	<b>24 284 568,00 €</b>
• <b>Section d'investissement .....</b>	<b>12 114 454,00 €</b>

Au sujet des impayés, Véronique JOLY, trésorière, présente les éléments suivants :

- Ordures ménagères ; 333 735 € de reste à recouvrer sur 2019.
- Assainissement : 265 539 € de reste à recouvrer sur 2019.

Le Président observe que les commerçants ont reçu les factures tardivement. Des éléments plus détaillés seront présentés ultérieurement.

### **12.5. Ligne de trésorerie 2020**

Le Président explique qu'afin de pallier à d'éventuels besoins de trésorerie, il est proposé au Conseil communautaire de l'autoriser à souscrire une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 1,5 million d'€ pour l'année 2020. L'actuelle ligne de trésorerie expire au 31 décembre de cette année. Il explique que cette ligne peut être nécessaire pour éviter de payer des pénalités à la banque, notamment au moment du paiement de la facture de Trinoval.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

***Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 98 voix POUR et 1 non-participation au vote, INVITE son Président à souscrire une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 1,5 million d'euros pour l'année 2020.***

## **13. QUESTIONS DIVERSES**

### **Arrivée de M. LENGLET**

Xavier LENGLET explique qu'il a assisté à une réunion organisée par la préfète qui avait invité les présidents d'EPCI du Grand Amiénois à lui exposer les problèmes rencontrés avec la DDTM. Cette réunion s'est déroulée en présence de la nouvelle directrice de la DDTM et seul l'EPCI Nièvre et Somme n'était pas représenté.

La nouvelle directrice de la DDTM de la Somme est une ancienne directrice de lycée agricole, elle a donc une sensibilité particulière à l'égard des problématiques de consommation d'espace agricole et de développement des territoires ruraux. La préfète a précisé qu'elle avait conscience des problèmes rencontrés avec la DDTM et ses positions sur les rendus d'élaboration des PLUi et elle a estimé que les positions prises par les DDTM allaient au-delà des pratiques en vigueur dans d'autres départements. Elle a également précisé qu'elle n'avait jamais vu un département dans lequel les élus étaient autant méfiants et déçus des décisions de la DDTM et de ses agents.

Cette réunion avait été demandée par Alain GEST, poussé en cela par les présidents d'EPCI. L'ancien préfet avait refusé cette rencontre.

Le Président indique qu'une première réunion avait été prévue au printemps, mais elle avait été annulée en raison de l'actualité autour de la fermeture de l'usine Whirlpool d'Amiens.

Xavier LENGLET indique que les élus ne font plus confiance à la DDTM car les projets de PLUi sont systématiquement contrecarrés et le travail des élus est systématiquement corrigé, sévèrement, sous prétexte que la consommation de terre agricole est trop importante. Selon Alain GEST, cette dérive est due à une mauvaise rédaction du SCOT, mais Xavier LENGLET rappelle que le SCOT n'a pas vocation à être trop précis et laisse la place à l'interprétation, interprétation que la DDTM a exploité systématiquement.

Au cours de cette réunion, les présidents d'EPCI ont adressé à la DDTM les mêmes reproches que ceux formulés par la CC2SO, expliquant qu'il n'était pas compréhensible qu'un adjoint de la DDTM présente en réunion un chiffrage de la consommation de terre agricole calqué sur celui observé sur les dix dernières années.

Xavier LENGLET a expliqué à la préfète que les élus de la CC2SO n'avaient pas intérêt à élaborer un projet de territoire s'ils s'en tenaient à des statistiques issues des 10 dernières années. En effet, le projet de territoire repose avant tout sur des ambitions, pas sur des statistiques. La préfète a compris ces observations comme elle a compris que sur certaines communes des exploitations ont cessé et l'herbe qui y pousse est perdue.

La préfète s'engage à demander systématiquement aux EPCI de contacter les services de la DDTM dès qu'ils ont une remarque ou une sollicitation. En effet, le manque de communication était total en raison du barrage systématique opéré par la DDTM.

Xavier LENGLET pense qu'il y a une bonne volonté des services de l'Etat et la Préfète a souligné que pour autant elle ne pourrait pas tout accepter, et elle s'est appuyée sur des demandes inacceptables de certains porteurs de PLUi. En effet, elle rappelle qu'elle doit faire respecter le Code de l'urbanisme.

La préfète a affirmé qu'elle ne permettra pas l'ouverture de nouvelles ZAC tant que les zones créées voici 10, 15 ou 20 ans ne présenteront pas un certain taux de remplissage. Cette position est également celle de la Chambre d'agriculture.

Xavier LENGLET estime que le PLUi du Contynois constitue une opportunité pour la CC2SO, mais il faut faire vite car la préfète ne pourra rien signer en période électorale.

Xavier LENGLET a également sollicité la préfète sur le sujet d'Allery et elle répondra rapidement sur ce sujet.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, estime que les services de l'État n'ont pas compris que le SCOT a deux fonctions : la prescription, c'est-à-dire des obligations (de surface des parcelles et autres) et la recommandation. Or, la DDTM considère que les recommandations sont également des obligations. Il cite l'exemple d'une commune rurale où un couple s'est installé dans les années 1970 sur un terrain de 2 000 m<sup>2</sup> et qui, 40 ans plus tard, demande un détachement parcellaire pour céder 1 000 m<sup>2</sup> de terrain à une personne souhaitant bâtir. La DDTM a refusé sous prétexte que les terrains doivent faire 700 m<sup>2</sup>, mais elle ne comprend pas qu'ajouter un logement sur une parcelle de 2 000 m<sup>2</sup> contribuerait à l'objectif du SCOT. L'esprit du SCOT a été perverti. Il affirme que le précédent responsable de la DDTM était soit sourd, soit hermétique.

Xavier LENGLET rapporte que M. WATTELIN, président du Pays du Coquelicot, a eu la surprise de découvrir que la DDTM avait exigé que dans le centre-ville d'Albert les jardins situés derrière les maisons entrent dans les surfaces constructibles, alors qu'ils n'ont pas d'accès, ce qui réduit la surface disponible ailleurs. De plus, M. WATTELIN a également évoqué le problème de l'arrêt de l'élevage de certaines exploitations et de la présence de parcelles de 6 000 m<sup>2</sup> à quelques hectares situées en ville et que l'on retourne systématiquement sur sa communauté de communes. Il alerte sur de futures délibérations interdisant le traitement dans le périmètre communal.

Xavier LENGLET rapporte que la préfète a mis en garde sur le changement du comportement des primo accédants qui ne cherchent plus à devenir propriétaires à Amiens où le taux de vacance atteint un niveau record. En effet, les jeunes cherchent à sortir d'Amiens et la ville compte aujourd'hui 9 000 logements vacants. Elle a estimé que la DDTM devait prendre en considération cette statistique et ne pas se cantonner à la période des dix dernières années, car la situation évolue très rapidement.

Le Président se réjouit que la préfète s'interpose entre les EPCI et la DDTM, ce qui est rassurant pour les PLUi.

#### **14. LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Président propose que la prochaine séance du Conseil Communautaire ait lieu à Ô-de-Selle ou à Molliens-Dreuil.

#### **LIEU DE LA CEREMONIE DES VŒUX**

Le Président propose que la prochaine cérémonie des vœux ait lieu à Poix-de-Picardie ou à Hornoy-le-Bourg le vendredi 10 janvier à 18h30.

**Le secrétaire de séance,**

**Alain DESBIENDRAS**



**Le Président,**

**Alain DESFOSSÉS**

